



**Skilled
Trades**
Ontario

**Métiers
spécialisés**
Ontario

Registre
de la norme de formation
par l'apprentissage

Arboriste

444A

2007

Norme de formation par l'apprentissage

La norme de formation par l'apprentissage (ou, ci-après, le « registre ») est un document remis aux apprentis qui signent un contrat d'apprentissage enregistré dans la province de l'Ontario à titre de rapport officiel de formation. Elle doit être utilisée par l'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) pour orienter le processus de développement des compétences dans un métier particulier.

Votre formation d'apprenti(e)

- ✓ Assurez-vous de signer un contrat d'apprentissage avec votre parrain (marraine) et votre témoin auprès du Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences. Une fois votre contrat enregistré, vous en recevrez une copie pour vos dossiers.
- ✓ Informez le bureau de service local **immédiatement** de tout changement apporté à vos coordonnées ou à votre contrat d'apprentissage, surtout si vous changez de parrain (marraine).
- ✓ Examinez régulièrement le registre avec votre formateur(trice) et votre parrain (marraine) pour discuter de vos progrès, poser des questions, demander une rétroaction et faire **valider vos compétences**.
- ✓ Notez vos heures de travail avec exactitude.
- ✓ Lorsqu'une formation en classe est offerte, suivez-la.
- ✓ Faites des demandes pour obtenir les incitatifs financiers auxquels vous êtes admissible.



Remplir votre registre

- ✓ **Remplir le dossier du (de la) parrain (marraine)** – Un formulaire doit être rempli pour chaque parrain (marraine) ou formateur(trice) avec lequel vous travaillez pendant votre apprentissage
- ✓ **Confirmer la validation de toutes les compétences**
 - **Vous et votre formateur(trice)** devez valider chaque compétence exigée pour confirmer que vous l'avez acquise.

Les cases ombrées de votre registre indiquent qu'il s'agit de compétences facultatives qui n'ont pas besoin d'être attestées par votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine). On vous encourage toutefois à acquérir ces compétences dans le cadre de votre formation.

- ✓ **Confirmer la validation de l'ensemble complet de compétences**
 - Après la validation, par vous et votre formateur(trice), de toutes les compétences incluses dans un ensemble de compétences, votre parrain (marraine) doit apposer sa signature à l'**Annexe C – « Validation de l'ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) »** pour confirmer que vous avez acquis les compétences de chacun des ensembles.

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation. Pour obtenir plus de renseignements sur votre apprentissage, lisez l'intérieur du verso de la couverture.



Nom de l'apprenti(e) : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Métier : _____

N° du contrat d'apprentissage (pour les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) :

N° de compte MSO (pour les métiers à accréditation obligatoire uniquement) :

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation.

Pour toute question concernant l'utilisation de ce registre ou votre programme d'apprentissage, veuillez contacter votre bureau de service local (voir l'Annexe D de ce cahier) ou la ligne d'assistance d'Emploi Ontario au : 1-800-387-5656.

Parcours d'apprentissage vers le certificat de qualification

Phase 1 : Inscription

Présentez une demande de formation en apprentissage sur le portail en ligne ou à votre bureau de service local

Pour le portail en ligne, veuillez suivre les consignes d'inscription. Vous devrez créer un compte *My Ontario* pour accéder aux services en ligne.

Contrat d'apprentissage signé et enregistré par l'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine)

Accédez à votre registre de la norme de formation par l'apprentissage**
skilledtradesontario.ca/fr/a-propos-des-metiers/renseignements-sur-les-metiers/

** Il s'agit du rapport officiel attestant de la progression de votre formation. Vous êtes responsable de sa mise à jour.

Suivez la formation en milieu de travail

Démontrez que vous maîtrisez les compétences figurant dans le registre de la norme de formation par l'apprentissage, et recevez-en la validation

Suivez la formation en classe

Assistez à la formation en classe décrite dans la norme du programme

Les apprentis peuvent présenter une demande de subventions incitatives pour l'apprentissage (métiers désignés Sceau rouge) et de prêts.

Examinez et finalisez votre registre avec votre parrain (marraine)

Présentez une preuve d'achèvement de la formation d'apprenti par courriel, en personne ou sur le portail numérique

Votre registre de la norme de formation par l'apprentissage détaille les exigences d'achèvement applicables. Veuillez soumettre les éléments suivants :

- Registre de la norme de formation par l'apprentissage dûment rempli et signé
- Preuve des heures effectuées

Délivrance du certificat d'apprentissage

Métiers sans examen

Le certificat d'apprentissage représente la dernière étape du programme

Métiers avec examen (accréditation obligatoire et non obligatoire)*

Délivrance d'un certificat de qualification temporaire valable pour une période de 12 mois

Pour vous préparer en vue de l'examen menant au certificat de qualification, téléchargez les guides de préparation à l'examen provincial et/ou à l'examen du Sceau rouge.

Acquittez les frais de l'examen menant au certificat de qualification

Appelez pour effectuer un paiement (647-847-3000 or 1-855-299-0028)

Fixez une date pour votre examen

Pour fixer la date de votre examen, prenez contact avec votre bureau de service local.

Passez l'examen menant au certificat de qualification

Les apprentis peuvent présenter une demande de subventions incitatives pour l'apprentissage (métiers désignés Sceau rouge) ou une demande de prime d'achèvement d'apprentissage (métiers non désignés Sceau rouge)

Délivrance du certificat de qualification

À l'achèvement de la formation, les parrains peuvent avoir droit à des subventions, des incitatifs, des primes ou des crédits d'impôt pour l'apprentissage

Phase 3 : Certification

* Pour obtenir une liste des métiers assujettis à un examen de certification, veuillez consulter le skilledtradesontario.ca/fr/

Table des matières

Avant-propos : Objet et modalités du contrat d'apprentissage enregistré :	1
Ressources et liens spécifiques au métier	2
Ressources propres au métier	2
Méthodologie - Élaboration des normes.....	2
Introduction au registre.....	3
Rôles et responsabilités des apprentis.....	5
Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs.....	6
Santé et sécurité	7
Champ d'exercice.....	10
Directives du programme	10
Exigences du programme	11
Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire	11
Admissibilité à l'attestation de fin d'apprentissage	11
Formation des apprentis : conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs	13
Avis de collecte de renseignements personnels	16
Liste de formateurs.....	17
7175.0 Se Protéger et Protéger les Autres.....	18
7176.0 Travailler dans des Conditions Sécuritaires	23
7177.0 Planifier des Travaux.....	29
7178.0 Enlever des Végétaux Ligneux.....	33
7179.0 Grimper aux Arbres et Travailler en Hauteur.....	38
7180.0 Émonder des Végétaux Ligneux	47
7181.0 Traiter les Blessures et les Défauts des Végétaux Ligneux.....	50
7182.0 Lutter Contre les Ennemies et les Maladies des Végétaux	55
7183.0 Transplanter des Végétaux Ligneux	61
7184.0 Entretien et Utiliser une Scie à Chaîne.....	65
7185.0 Entretien et Utiliser une Déchiqueteuse	70
7186.0 Exécuter des Opérations de Câblage et de Levage D'arbres.....	74
Définitions	82
Prêt(e) à passer l'examen?	85
Directives pour consigner un changement de parrain	86

Annexe A – Directives relatives à l’attestation de fin d’apprentissage.....	91
Annexe B – Attestation de fin d’apprentissage.....	92
Annexe C – Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)..	93
Annexe D – Bureaux de service locaux en Ontario.....	94
Profil de l’analyse des compétences (tableau du PAC).....	i

Remarque: Cette norme a été révisée pour refléter l'identité visuelle de Métiers spécialisés Ontario (MSO) qui a remplacé l'Ordre des métiers de l'Ontario le 1er janvier 2022. Le contenu de la présente norme peut faire référence à l'ancienne organisation ; toutefois, tous les renseignements ou le contenu propres au métier demeurent pertinents et exacts selon la date de publication originale.

Veillez consulter le site Web de MSO : skilledtradesontario.ca/fr/ pour obtenir les renseignements les plus exacts et les plus récents. Pour obtenir des renseignements sur la loi LOPMS et ses règlements, veuillez consulter le site de [perspectives dans les métiers spécialisés \(Loi de 2021 ouvrant des\), L.O. 2021, chap. 28 - Projet de loi 288 \(ontario.ca\)LOPMS.](#)

Toute mise à jour de cette publication est accessible en ligne; pour télécharger ce document en format PDF, cliquez sur le lien suivant : MétiersspécialisésOntario.ca

© 2022, Métiers spécialisés Ontario. Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation préalable de Métiers spécialisés Ontario.

Avant-propos : Objet et modalités du contrat d'apprentissage enregistré :

- Avant d'entreprendre les activités officielles d'apprentissage, l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et un témoin sont tenus de signer un contrat d'apprentissage.
- Le contrat d'apprentissage que vous avez signé est un document juridique important qui décrit vos responsabilités en tant qu'apprenti(e) et celles de votre parrain (marraine).
- Une fois enregistré, ce contrat marque le début de l'entente officielle entre l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et le Ministère.
- Pour les métiers à accréditation obligatoire, le document d'enregistrement de l'apprentissage doit être accessible pendant le travail.

L'apprenti(e) convient :

- **D'informer le bureau de service local de tout changement de coordonnées ou de parrain dans les sept jours;**
- De suivre les directives licites du (de la) parrain (marraine) et du (de la) formateur(trice) et de faire tout en son pouvoir pour acquérir les compétences énoncées dans le registre du métier, qui font partie du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- D'obtenir auprès du (de la) parrain (marraine) et des formateurs la confirmation écrite de la satisfaction des exigences énoncées dans le registre du métier.
- Lorsque vous recevez une « offre de formation en classe », confirmez votre participation en suivant les consignes de l'offre. À défaut de le faire, vous risquez de perdre la possibilité de suivre vos cours, ce qui retarderait l'achèvement de votre apprentissage.

Le (la) parrain (marraine) convient :

- De s'assurer que l'apprenti(e) suit la formation nécessaire dans le cadre du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- De suivre les progrès réalisés dans le cadre de la formation avec l'apprenti(e) et avec les formateurs lorsque le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) ne sont pas la même partie.
- De libérer son apprenti(e) de son travail pour qu'il ou elle puisse suivre une formation en classe sans en être pénalisé(e);
- De maintenir le ratio compagnon/apprenti pour votre métier, le cas échéant;
- De suivre les progrès de ses apprentis;
- De s'assurer que les formateurs confirment par écrit que l'apprenti(e) a acquis chaque compétence énoncée dans le registre du métier;
- De contacter le Ministère en cas de changement dans sa capacité à assurer la formation, dans ses coordonnées ou dans le statut de l'apprenti(e) dans le cadre du programme.

Ressources et liens spécifiques au métier

Ressources propres au métier	Lien
Programme du Sceau rouge	www.sceau-rouge.ca
Apprentissage en Ontario	https://www.ontario.ca/fr/page/lapprentissage-en-ontario
Emploi Ontario	ontario.ca/fr/page/emploi-ontario
Service Canada	www.servicecanada.gc.ca
<i>Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés</i>	Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés, L.O. 2021, ch. 28 - Projet de loi 288 (ontario.ca)
Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences	ontario.ca/fr/page/ministere-du-travail-de-la-formation-et-du-developpement-des-competences
Guide de préparation à l'examen	Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario
Zone compétences (Passeport-compétences de l'Ontario)	http://zonecompetences.ca/

**Veuillez noter que tous les liens sont valides au moment de la publication*

Méthodologie - Élaboration des normes

Une norme est élaborée avec un large groupe de représentants du métier qui forment le groupe de travail initial. Il s'agit d'experts en la matière, de gens de métier, d'instructeurs et d'employeurs issus d'un échantillon représentatif du secteur ou de l'industrie et possédant diverses années d'expérience professionnelle dans le domaine. Ce groupe de travail examine, élabore et recommande la révision du contenu de la norme. Son rôle consiste également à harmoniser et à mettre à jour d'autres contenus de soutien pour le produit.

Le processus de validation constitue une partie essentielle de l'élaboration de la norme. C'est l'occasion pour un groupe représentatif plus large du secteur de fournir sa rétroaction sur le contenu du projet de norme. Ce processus est mené de différentes manières et peut inclure l'envoi d'un sondage ou du document provisoire (ou des deux) directement au secteur. Les commentaires reçus sont examinés par le groupe de travail, et les modifications nécessaires sont apportées sur la base d'un consensus.

Introduction au registre

Ce registre « en milieu de travail » constitue la norme de formation pour **Arboriste 444A**; il a été élaboré par Métiers spécialisés Ontario en consultation avec des représentants de l'industrie. Il met en évidence toutes les compétences associées au métier et nécessaires à son apprentissage.

Le registre est divisé en ensembles de compétences, qui contiennent à leur tour des compétences spécifiques. Ces ensembles de compétences et compétences sont présentés sous forme d'énoncés qui décrivent ce que l'apprenti(e) doit accomplir et selon quelle norme, afin d'être considéré(e) comme ayant acquis la compétence en question.

La démonstration de ces compétences est consignée dans le registre. Une fois les compétences acquises, c'est par la validation des compétences ainsi que l'achèvement des exigences du programme de formation en classe ou l'équivalent que l'apprenti(e) achève son programme d'apprentissage et qu'il ou elle reçoit son certificat d'apprentissage.

Le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) et l'apprenti(e) doivent valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Toutefois, si une compétence est ombrée, cela signifie qu'elle est facultative et qu'elle n'a pas besoin d'être validée, bien qu'elle ait été définie comme faisant partie du champ d'exercice du métier.

Toutes les pratiques décrites dans cette norme doivent être exécutées par l'apprenti(e) selon les critères spécifiques identifiés. En général, la norme de rendement pour le métier de **Arboriste 444A** doit être exécutée conformément à tous les codes et à toutes les normes en vigueur sur le territoire, et toutes les normes de santé et de sécurité doivent être respectées et observées. Il s'agit notamment des éléments suivants :

Norme de rendement

Toutes les compétences énoncées dans la norme de formation par l'apprentissage pour Arboriste 444A doivent être exécutées, le cas échéant, selon les critères suivants et conformément à ceux-ci :

- planifie des travaux;
- enlève des végétaux ligneux;
- grimpe aux arbres et travaille en hauteur;
- émonde des végétaux ligneux;
- traite les blessures et les défauts des végétaux ligneux;
- lutte contre les ennemis et les maladies des végétaux;
- transplante des végétaux ligneux;
- entretient et utilise une scie à chaîne;
- entretient et utilise une déchiqueteuse;
- exécuter des opérations de câblage et de levage d'arbres;

Les renseignements présentés dans la présente norme étaient, à notre connaissance, à jour au moment de leur impression et destinés à une utilisation générale. Veuillez consulter le site Web de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse suivante afin d'obtenir les renseignements les plus précis et à jour : www.skilledtradesontario.ca/fr/

Rôles et responsabilités

Conformément à la [Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés \(LOPMS\)](#)

Métiers spécialisés Ontario (MSO) est responsable de ce qui suit :

- Établissement et maintien des qualifications;
- Établissement de programmes d'apprentissage et d'autres programmes de formation, y compris des normes de formation, des normes de programme et des examens de certification;
- Délivrance de certificats aux fins de la Loi, par exemple des certificats de qualification;
- Tenue d'un registre public pour les métiers à accréditation obligatoire, à l'adresse skilledtradesontario.ca/fr/registre-public/;
- Détermination de l'équivalence de l'expérience et des qualifications obtenues par les candidats au certificat de qualification qui n'ont pas réalisé d'apprentissage par rapport à celles obtenues en réalisant un apprentissage (évaluations d'équivalence professionnelle);
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Réalisation de recherches et détermination des métiers devant être prescrits comme tels aux fins de la Loi, et formulation de recommandations sur ces questions au ministre.

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC) a les responsabilités suivantes :

- Classification des métiers comme métiers à accréditation obligatoire;
- Prescription des champs d'exercice des métiers;
- Approbation des personnes pouvant fournir une formation en classe dans le cadre des programmes d'apprentissage (ARF);
- Enregistrement des contrats d'apprentissage;
- Délivrance d'un certificat d'apprentissage aux personnes qui terminent avec succès un programme d'apprentissage;
- Administration des examens, y compris les examens de certification;
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Exercice des autres pouvoirs, devoirs et fonctions prévus par la Loi ou les règlements.

Pour toute question liée à votre contrat d'apprentissage enregistré ou à l'achèvement de votre apprentissage, vous devez communiquer avec votre bureau de service local.

Rôles et responsabilités des apprentis

Un(e) apprenti(e) est une personne ayant conclu un contrat d'apprentissage enregistré (se reporter à l'avant-propos : « Objet et modalités du contrat d'apprentissage », page 1) avec un parrain (une marraine) pour recevoir une formation dans un métier dans le cadre d'un programme d'apprentissage établi par Métiers spécialisés Ontario. À titre d'apprenti(e), vous avez certains rôles et certaines responsabilités à assumer tout au long de votre programme d'apprentissage :

1. En tant qu'apprenti(e), vous avez signé un contrat d'apprentissage et avez conclu un contrat avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences et votre parrain (marraine).
2. Si vous êtes inscrit(e) en tant qu'apprenti(e) dans un métier à accréditation obligatoire, votre nom figurera automatiquement au registre public de Métiers spécialisés Ontario.
3. Vous devez informer le personnel de votre bureau de service local de toute modification aux renseignements suivants :
 - L'adresse de votre parrain (marraine);
 - Vos nom et adresse;
 - Le nom de votre parrain (marraine), notamment s'il s'agit d'un nouvel emploi avec un(e) nouveau (nouvelle) parrain (marraine).
4. À titre d'apprenti(e), vous devez acquérir les compétences ou les ensembles de compétences établis dans le présent registre (énoncés à la section « Admissibilité à l'attestation de fin d'apprentissage » du présent document), qui doivent ensuite être signés et datés par vous ainsi que par votre formateur(trice).
5. Une fois que vous avez démontré que vous maîtrisez toutes les compétences obligatoires et que vous avez reçu la validation de votre parrain (marraine) ou formateur(trice) pour chaque compétence, vous devez faire remplir et signer le formulaire de validation des ensembles de compétences par votre parrain (marraine) actuel(le).
6. Présentez votre registre à votre bureau de service local.

Présentez votre attestation de fin d'apprentissage (voir l'Annexe B), ainsi que votre registre autorisé, à votre bureau de service local.

Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs

Les **parrains** doivent s'assurer que toutes les modalités du contrat d'apprentissage enregistré sont respectées. En vertu du contrat d'apprentissage enregistré, ils doivent veiller à ce que les apprentis reçoivent la formation exigée dans le cadre d'un programme d'apprentissage. À titre de signataires de ce contrat, ils sont désignés comme « signataires autorisés » de la validation des ensembles de compétences de l'apprenti(e) et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée. Certains parrains peuvent également jouer le rôle de formateur.

Un(e) **formateur(trice)** est une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail.

Dans les métiers à accréditation obligatoire, un(e) formateur(trice) doit détenir un certificat de qualification valide et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.

Dans les métiers à accréditation non obligatoire, un(e) formateur(trice) est une personne qui remplit l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- Détenir un certificat de qualification;
- Détenir un certificat d'apprentissage du métier; ou
- Avoir terminé la formation en milieu de travail (compétences et/ou heures d'apprentissage, selon le cas) et la formation en classe du programme d'apprentissage du métier;
- Posséder une expérience en milieu de travail équivalente au programme d'apprentissage, ainsi que les compétences décrites dans le registre.

La compétence signifie être capable de donner un rendement conforme à la norme requise (voir « *Introduction au registre* »). Les formateurs/parrains et les apprentis doivent valider et dater les compétences acquises avec succès dans le registre. Le registre sert à documenter ces réalisations.

Les formateurs doivent apposer leur signature en se fondant sur leur évaluation et leur jugement professionnel indiquant que les apprentis ont acquis les compétences décrites ci-dessus. La signature du (de la) formateur(trice) ne constitue pas une garantie générale ou une garantie du comportement futur de l'apprenti(e).

Les parrains qui participent à ce programme de formation sont désignés comme signataires autorisés et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée.

Santé et sécurité

Les méthodes et les conditions de travail sécuritaires, la prévention des accidents et la préservation de la santé revêtent une importance primordiale dans le cadre des programmes d'apprentissage en Ontario. Ces responsabilités sont partagées et exigent les efforts conjoints du gouvernement, des parrains, des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis et du public pour atteindre l'objectif de rendre les lieux de travail de l'Ontario plus sécuritaires.

La [Loi sur la santé et la sécurité au travail](#) (LSST) nous fournit le cadre juridique et les outils pour le faire. Elle énonce les droits et les devoirs de toutes les parties en milieu de travail, confiant à l'employeur la responsabilité ultime de la santé et de la sécurité des travailleurs (en l'occurrence les apprentis) en veillant à ce que des procédures, des contrôles et une formation soient établis pour faire face aux risques professionnels. En conséquence, il est impératif que toutes les parties soient conscientes des circonstances qui peuvent causer une blessure, une maladie ou un préjudice. On peut créer des expériences d'apprentissage et des milieux sécuritaires en contrôlant les variables et les comportements qui peuvent causer un accident, une blessure ou une maladie, ou y contribuer.

On rappelle au (à la) parrain (marraine) qui n'est pas l'employeur que ce dernier a des responsabilités juridiques en matière de santé et de sécurité envers l'apprenti(e) qui est son employé(e). Le (la) parrain (marraine) doit encourager les habitudes de travail sécuritaires et le respect des exigences de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail.

Il est généralement reconnu qu'une attitude positive à l'égard de la sécurité en conjonction avec de bonnes compétences en santé et sécurité contribue à un environnement sans accident. Une saine attitude envers la prévention des accidents est bénéfique à tous.

Les travailleurs et les apprentis peuvent être exposés à une multitude de dangers et, par conséquent, doivent connaître la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et ses règlements.

Le système de responsabilité interne :

L'un des principaux objectifs de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) est de faciliter la mise en place d'un solide système de responsabilité interne (SRI) au travail. À cette fin, la LSST énonce les obligations des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis, des constructeurs et des propriétaires de lieux de travail.

La conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques respectives est essentielle à l'établissement d'un solide SRI dans le milieu de travail.

En termes simples, le SRI signifie que tout le monde au travail a un rôle à jouer pour assurer la sécurité et la santé dans les lieux de travail. Les travailleurs et les apprentis en milieu de travail qui constatent un problème de santé et de sécurité, comme un danger ou une infraction à la LSST en milieu de travail, ont l'obligation juridique de signaler la situation à l'employeur ou à un superviseur. Les employeurs et les superviseurs sont, à leur tour, tenus de résoudre ces situations et d'informer les travailleurs de tout danger dans le cadre de leur travail.

Le SRI encourage un milieu de travail sain et sécuritaire. En plus de la conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques, le SRI est appuyé par des politiques et des programmes de santé et de sécurité bien définis, y compris la conception, le contrôle, la surveillance et la supervision du travail effectué.

Rôles et responsabilités en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*

Les responsabilités de l'employeur comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Former, informer et superviser les travailleurs et les apprentis afin de protéger leur santé et leur sécurité;
- Nommer des personnes compétentes comme superviseurs;
- Informer un(e) travailleur(euse), un(e) apprenti(e) ou une personne en autorité de tout danger existant dans le lieu de travail et les former à la manipulation, à l'entreposage, à l'utilisation, à l'élimination et au transport de tout matériel, substance, outil, matériau, etc.;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection d'un(e) travailleur(euse) ou d'un(e) apprenti(e);
- Dans les lieux de travail où plus de cinq travailleurs sont régulièrement employés, préparer et afficher une politique écrite en matière de santé et de sécurité au travail et mettre sur pied et maintenir un programme pour sa mise en œuvre;
- Préparer et afficher des politiques sur la violence et le harcèlement au travail et élaborer des programmes à l'appui de ces politiques;
- S'assurer que tous les travailleurs et apprentis connaissent les lois, les règlements, les codes et les normes applicables afin que les exigences à respecter soient claires pour tous les travailleurs et apprentis.

Les responsabilités du formateur/superviseur comprennent, entre autres, ce qui suit :

- S'assurer que le (la) travailleur(euse) ou apprenti(e) travaille en conformité avec la loi et ses règlements;
- S'assurer que tout équipement, dispositif de protection ou vêtement requis par l'employeur est utilisé ou porté par le (la) travailleur(euse) ou l'apprenti(e);
- Aviser un(e) travailleur(euse) ou un(e) apprenti(e) de tout danger potentiel ou réel pour la santé ou la sécurité connu du superviseur;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection des travailleurs.

Les responsabilités du (de la) travailleur(euse) ou de l'apprenti(e) comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Travailler en conformité avec la Loi et ses règlements;
- Utiliser ou porter tout matériel, dispositif de protection ou vêtement exigé par l'employeur;
- Signaler à l'employeur ou au superviseur tout matériel ou dispositif de protection manquant ou défectueux connu qui pourrait mettre en danger le travailleur ou un autre travailleur;
- Signaler tout danger ou toute infraction à la Loi ou à ses règlements à l'employeur ou au superviseur;
- Ne pas enlever ou rendre inefficace tout dispositif de protection exigé par l'employeur ou par les règlements;
- Ne pas utiliser ou faire fonctionner du matériel ou travailler d'une manière qui pourrait mettre en danger un travailleur.

Les trois droits des travailleurs et des apprentis

La LSST accorde aux travailleurs et aux apprentis trois droits fondamentaux :

1. Le droit d'être informés des dangers liés à leur travail et d'obtenir des informations, une supervision et des instructions pour protéger leur santé et leur sécurité sur le lieu de travail;
2. Le droit de participer à l'identification et à la résolution des problèmes de santé et de sécurité au travail par l'entremise d'un représentant en santé et sécurité ou d'un travailleur membre d'un comité mixte de santé et sécurité;
3. Le droit de refuser un travail qu'ils estiment dangereux pour leur santé et leur sécurité ou celles de tout autre travailleur sur le lieu de travail.

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences effectue des inspections périodiques des lieux de travail pour s'assurer que les lois et règlements sur la sécurité sont respectés. Pour toute question, veuillez communiquer avec l'InfoCentre de santé et de sécurité au travail au 1-877-202-0008.

Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes

Champ d'exercice

Le champ d'exercice du métier d'Arboriste est décrit à l'article 10 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS et se lit comme suit :

1. Planter, élaguer, entretenir et extraire les plantes ligneuses.
2. Grimper aux arbres et travailler en hauteur.
3. Gérer les blessures et les défauts des plantes ligneuses.
4. Gérer les maladies, les organismes nuisibles et les anomalies.
5. Entretien et utiliser des scies à chaîne et des déchiqueteuses.
6. Utiliser du matériel de levage et de gréage.

*Bien que le registre se fonde sur le champ d'exercice décrit dans le règlement (article 10 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS), il ne prétend ni augmenter ni modifier le champ d'exercice décrit dans le règlement. *

Directives du programme

Durée de la formation en milieu de travail

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 5400 heures de formation en milieu de travail pour acquérir les compétences professionnelles requises. Cette durée peut varier en fonction des circonstances.

Durée de la formation en classe

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 720 heures de formation en classe pour terminer le programme d'études associé au programme de formation.

Nbre total d'heures de formation

6120 heures

Ratio compagnon-apprenti

Ratios recommandés par l'industrie :

Même si certains métiers régis par la LOPMS sont assujettis aux ratios compagnon-apprenti fixés par voie de règlement, ce métier n'en fait pas partie. **L'industrie a plutôt recommandé un ratio d'un compagnon (ou personnes considérées comme telles) pour un apprenti** pour que ce dernier reçoive une formation en milieu de travail adéquate dans le cadre de ce programme.

Exigences du programme

Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire

Règlements de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés* et classification de chaque métier comme étant « à accréditation obligatoire » ou « à accréditation non obligatoire ». Le métier d'Arboriste est non obligatoire.

Admissibilité à l'attestation de fin d'apprentissage

L'apprenti(e) doit:

- Acquérir toutes les compétences obligatoires (non ombrées) telles que définies dans le registre, soit environ des compétences énoncées. Veuillez consulter le tableau des exigences d'achèvement à la page pour plus de détails.
- Terminer la formation en classe décrite dans les normes du programme.

Il incombe à l'apprenti(e) de remplir un dossier d'attestation de la formation, sous forme de registre. Le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) doivent valider une fois que l'apprenti(e) a acquis les compétences liées au métier visé.

Résumé de Compétences pour réussir

Les Compétences pour réussir permettent aux gens de s'adapter à un monde en constant changement, afin de pouvoir travailler, apprendre et mieux vivre. Elles sont fondamentales pour l'acquisition d'autres compétences et très importantes pour des interactions sociales réussies. Ces compétences sont utiles à tout le monde, car elles aident les personnes à trouver un emploi, à progresser dans leur emploi actuel et à changer d'emploi, le cas échéant. Elles aident également les personnes à devenir des membres actifs de leur communauté et à réaliser un apprentissage réussi.

À la suite de recherches et de consultations approfondies, le gouvernement du Canada a lancé le nouveau modèle Compétences pour réussir, qui vient renouveler l'ancien cadre des compétences essentielles afin de mieux tenir compte des besoins du marché du travail actuel et futur.

Les profils de compétences essentielles propres aux professions sont disponibles en ligne. Ils seront mis à jour périodiquement aux fins d'harmonisation avec le nouveau modèle Compétences pour réussir que vous trouverez ici : [modèle Compétences pour réussir](#).

Norme de rendement

En général, la norme de rendement pour le métier de Arboriste doit être exécutée, le cas échéant, selon et en conformité avec ce qui suit :

Normes de sécurité de l'industrie qui sont basées sur :

- Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail;
- Lois, règlements, codes et normes en vigueur sur le territoire (règlements municipaux, etc.);
- Politiques et procédures de l'entreprise;
- Toutes les spécifications des fabricants et les spécifications techniques applicables.

Autres certifications et formations suggérées ou requises

Bien qu'un(e) apprenti(e) reçoive une formation et/ou une certification spécifique en matière de santé et de sécurité au travail dans divers domaines au cours de son apprentissage, il est important de savoir que d'autres formations et certifications à cet égard peuvent également devoir être renouvelées ou mises à jour en cours de carrière pour pouvoir effectuer de nouveaux types de travail.

Formation des apprentis : conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs

Conseils à l'intention des apprentis

N'oubliez pas que l'apprentissage est un processus qui prend du temps. Voici une liste de conseils et d'outils supplémentaires qui vous permettront de tirer le maximum de votre formation par l'apprentissage.

- Adoptez sans délai des procédures de travail sécuritaire afin de créer de bonnes habitudes;
- Utilisez votre registre comme journal de bord pour faire le suivi des compétences acquises;
- Examinez votre plan d'apprentissage avec votre conseiller(ère) en formation, votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine);
- Discutez de vos besoins de formation avec votre formateur(trice) et/ou votre parrain (marraine);
- Écoutez les suggestions de votre formateur(trice);
- Posez des questions à votre formateur ou formatrice si vous n'êtes pas certain ou certaine de la compétence que vous devez acquérir ou des outils ou du matériel que vous devez utiliser pour effectuer votre travail;
- Faites preuve d'enthousiasme et adoptez de bonnes habitudes de travail;
- Une fois que vous avez démontré avoir acquis une compétence, validez-la avec votre formateur(trice).

Pour tirer le meilleur parti de cette expérience de mentorat, demandez à être exposé(e) à toute l'étendue du métier; rencontrez régulièrement votre parrain (marraine) ou votre formateur(trice) pour discuter de vos progrès, poser des questions et demander une rétroaction.

Conseils à l'intention des parrains

- Choisissez un(e) formateur(trice) qui a de bonnes aptitudes à la communication et qui travaille bien avec les autres.
- Assurez-vous que l'apprenti(e) travaille toujours sous la direction d'un formateur ou d'une formatrice qualifiée ou qu'il ou elle y a accès;
- Invitez-le (la) formateur(trice) à suivre des cours de perfectionnement (p. ex., programme de formation des formateurs, programmes à l'intention des mentors, etc.);
- Définissez des attentes claires et faites participer l'apprenti(e) et le (la) formateur(trice) à l'élaboration du plan d'apprentissage;
- Encouragez l'adoption d'habitudes de travail sécuritaires;
- Donnez du temps au (à la) formateur(trice) pour démontrer les compétences à l'apprenti(e);
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Veillez à ce que l'apprenti(e) reçoive la formation en milieu de travail diversifiée présentée dans ce document;
- Reconnaissez le bon rendement;
- Observez fréquemment;
- Donnez une rétroaction constructive et faites régulièrement des évaluations du rendement auxquelles participent l'apprenti(e) ainsi que le (la) formateur(trice);
- Servez-vous du registre comme d'un outil de suivi dans le cadre des évaluations régulières du rendement;
- Remplissez la validation des ensembles de compétences dès que l'apprenti(e) a démontré avoir acquis les compétences visées;
- Le contenu détaillé de chaque compétence ne constitue pas une liste inclusive; il s'agit plutôt d'une illustration de l'orientation voulue pour l'acquisition de chaque compétence.

Conseils à l'intention des formateurs

Les formateurs doivent veiller à ce que les apprentis acquièrent les compétences qui sont indiquées dans le présent document. Voici une liste de conseils et d'outils qui visent à aider les formateurs à superviser les apprentis :

- Faites preuve d'habitudes exemplaires de prudence au travail;
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Traitez les apprentis équitablement et avec respect;
- Examinez le registre avec l'apprenti(e) et mettez au point un plan d'apprentissage;
- Établissez des attentes claires et reconnaissez le bon rendement;
- Exposez les apprentis à toute la portée du métier en leur offrant une formation sur les compétences décrites dans le présent document;
- Encouragez l'apprenti(e) à poser des questions et répondez-y;
- Faites preuve de patience;
- Expliquez et démontrez les compétences;
- **Rencontrez régulièrement l'apprenti(e) pour discuter de ses progrès;**
- Donnez régulièrement de la rétroaction;
- Lorsque l'apprenti(e) a acquis des compétences, validez-les;
- Servez-vous du registre comme d'un guide pour évaluer les compétences dans chacun des domaines. En utilisant le registre, les formateurs pourront guider le processus et aider les apprentis à acquérir les compétences énoncées dans ce document.

La meilleure expérience de mentorat consiste à donner à l'apprenti(e) une formation et une exposition aussi complètes que possible à toute la portée du métier. Si cela n'est pas possible, aidez la personne à trouver d'autres moyens d'y parvenir.

Avis de collecte de renseignements personnels

1. À tout moment durant votre formation par l'apprentissage, on pourra vous demander de présenter ce registre à votre bureau de service local. Vous devrez produire l'attestation de fin d'apprentissage signée au bureau de service local afin de terminer votre programme. Le bureau de service local utilisera vos renseignements personnels pour administrer et financer le système de formation par l'apprentissage de l'Ontario, notamment pour confirmer que vous avez terminé votre apprentissage et pour délivrer votre certificat d'apprentissage.
2. Le bureau de service local communiquera des renseignements concernant la fin de votre programme d'apprentissage et votre certificat d'apprentissage à Métiers spécialisés Ontario, qui en a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités.
3. Vos renseignements personnels sont recueillis, utilisés et divulgués par le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences en vertu de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)*.
4. Pour toute question concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation par le Ministère de vos renseignements personnels, prière de contacter :

Responsable, InfoCentre Emploi Ontario

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

33, rue Bloor Est, 2^e étage, Toronto (Ontario) M7A 2S3

Sans frais : 1-800-387-5656; Toronto : 416-326-5656

Service ATS : 1-866-533-6339 ou 416-325-4084

7175.0 Se Protéger et Protéger les Autres**Description de l'ensemble de compétences**

Se protéger et protéger les autres en se conformant à la réglementation fédérale, provinciale et municipale, en choisissant, en ajustant, en portant et en entretenant un équipement approuvé de protection des yeux, de la tête, de l'ouïe, des mains et des pieds, ainsi que des pantalons de protection ou des jambières de protection pour l'utilisation d'une scie à chaîne et un dispositif pour travaux en élévation, en montant et en démontant du matériel, en choisissant, en examinant et en utilisant des outils à main et du matériel d'entretien des arbres, en manipulant et en portant du matériel d'entretien des arbres de manière sécuritaire et en repérant les dangers.

Compétences

7175.01 Se conformer à la réglementation fédérale, provinciale et municipale, en particulier toutes les exigences propres au lieu de travail, lors de l'exécution de tous les travaux, de façon à se protéger et à protéger les autres.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)**

7175.02 Choisir, ajuster, porter et entretenir l'équipement approprié de protection des yeux, en veillant à ce qu'il soit bien ajusté lors de l'exécution de tous les travaux, de manière à se protéger les yeux de façon optimale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 7175.03 Choisir, ajuster, porter et entretenir l'équipement approprié de protection du visage**, en veillant à ce qu'il soit bien ajusté lors de l'exécution de tous les travaux, de manière à se protéger le visage de façon optimale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 7175.04 Choisir, ajuster, porter et entretenir l'équipement approprié de protection de la tête**, en veillant à ce qu'il soit bien ajusté lors de l'exécution de tous les travaux, de manière à se protéger la tête de façon optimale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 7175.05 Choisir, ajuster, porter et entretenir l'équipement approprié de protection de l'ouïe**, qui devra être bien ajusté, pendant l'exécution des travaux lorsque l'exposition quotidienne au bruit dépasse les limites réglementaires, de manière à se protéger l'ouïe de façon optimale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7175.06 Choisir, porter et entretenir l'équipement approprié de protection des mains, en veillant à ce qu'il soit bien ajusté lors de l'exécution de tous les travaux, de manière à se protéger les mains de façon optimale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7175.07 Choisir, ajuster, porter et entretenir l'équipement approprié de protection des pieds, en veillant à ce qu'il soit bien ajusté lors de l'exécution de tous les travaux, de manière à se protéger les pieds de façon optimale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7175.08 Choisir, ajuster, porter et entretenir pour l'utilisation d'une scie à chaîne des pantalons de protection ou des jambières de protection qui conviennent aux circonstances et qui soient bien ajustés, lors de chaque utilisation, de manière à se protéger les jambes de façon optimale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7175.09 Choisir, ajuster, porter et entretenir un dispositif pour travaux en élévation convenant aux circonstances et qui soit bien ajusté, de manière à se protéger des blessures.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7175.10 Monter et démonter de l'équipement suivant la méthode des trois points de contact, de façon à éviter les blessures personnelles.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7175.11 Choisir, examiner et utiliser des outils à main et du matériel d'entretien des arbres de manière sécuritaire lors de l'exécution de tous les travaux, conformément aux manuels du propriétaire ou de l'utilisateur, de façon à se protéger et à protéger les autres.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7175.12 Manipuler et porter du matériel d'entretien des arbres de manière sécuritaire lors de l'exécution de tous les travaux, conformément aux manuels du propriétaire ou de l'utilisateur, de façon à se protéger et à protéger les autres.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7175.13 Repérer les dangers en gardant une distance sécuritaire entre soi-même, les autres et l'équipement pendant toutes les activités sur le lieu de travail, de façon à se protéger et protéger les autres.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7176.0 Travailler dans des Conditions Sécuritaires**Description de l'ensemble de compétences**

Travailler dans des conditions sécuritaires en tenant compte des conditions climatiques extrêmes (vent, température et précipitations), en repérant les dangers potentiels présent dans les arbres, en repérant les sols instables, en repérant l'appareillage aérien et souterrain des services publics, en repérant les dangers d'origine électrique, en mettant en œuvre les moyens de faire obstacle aux dangers liés aux appareils électriques aériens sous tension à proximité des végétaux ligneux, en mettant en œuvre les moyens de faire obstacle aux dangers liés aux installations souterraines des services publics, en repérant les dangers liés à la manutention, à l'entreposage et à l'élimination de matériaux, en observant les méthodes prescrites de protection contre l'incendie, en communiquant sur le lieu de travail, en déterminant les sources de dangers possibles que représentent le public et en surveillant les conditions sur le lieu de travail.

Compétences

7176.01 Tenir compte des conditions climatiques extrêmes (vent, température et précipitations) pouvant nuire aux conditions sur le lieu de travail, aux procédures de travail et au matériel, de façon à assurer la sécurité des personnes et l'efficacité des travaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)**

7176.02 Repérer visuellement les dangers potentiels présent dans les arbres visés, notamment les branches pendantes, le bois mort, les insectes et autres animaux et les défauts de structure, de façon à assurer la sécurité du lieu de travail.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7176.03 Repérer visuellement les dangers potentiels que présentent les arbres adjacents, notamment les branches pendantes, le bois mort, les corps étrangers et les défauts de structure, de façon à assurer la sécurité du lieu de travail.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7176.04 Repérer visuellement les sols instables, notamment les dénivellations et la présence de glace et de trous, de façon à assurer la sécurité des personnes et l'efficacité des travaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7176.05 Repérer l'appareillage aérien des services publics par des inspections sur place, en particulier des conducteurs électriques sous tension de réseaux de transmission, de sous-transmission et de distribution et de la disposition des circuits (compteurs, commutateurs, disjoncteurs à réenclenchement, condensateurs, isolateurs, transformateurs, parafoudre, fils de hauban et conducteurs pour les communications et la télévision, etc.), de manière à assurer la sécurité du personnel, du public et des lieux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7176.06 Repérer l'appareillage souterrain des services publics par des inspections sur place, en particulier des conducteurs souterrains, du matériel électrique, des fixations, de la masse, des conducteurs de communications, et des conduites de gaz naturel et d'eau, de manière à assurer la sécurité du personnel, du public et des lieux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 7176.07 Déterminer les dangers d'origine électrique**, y compris la tension de contact, la tension de pas, la tension d'induction, le deuxième point de contact et l'alimentation inversée, en appliquant la loi d'Ohm concernant l'intensité, la résistance et la tension et les principes connexes touchant les circuits électriques, de manière à assurer un lieu de travail sécuritaire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 7176.08 Mettre en œuvre les moyens de faire obstacle aux dangers liés aux appareils électriques aériens sous tension à proximité des végétaux ligneux**, p. ex. en communiquant avec l'autorité de contrôle, en appliquant les limites d'approche aux travailleurs non autorisés, en faisant des demandes d'isolement et de mise hors tension à l'autorité de contrôle, conformément au livre de règles de sécurité des installations électriques (Electrical Safety Rule Book), de manière à assurer la sécurité du personnel, du public et des lieux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7176.09 Mettre en œuvre les moyens de faire obstacle aux dangers liés aux installations souterraines des services publics, y compris par l'obtention de l'information sur l'emplacement des installations avant de commencer des travaux, conformément aux pratiques exemplaires de l'Ontario Regional Common Ground Alliance, de manière à assurer la sécurité du personnel, du public et des lieux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7176.10 Repérer les dangers liés à la manutention, à l'entreposage et à l'élimination des matériaux, notamment les carburants, les lubrifiants et les solvants de nettoyage, de façon à se protéger et à protéger les autres.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7176.11 Observer les méthodes prescrites de protection contre l'incendie en repérant les dangers d'incendie potentiels et en se conformant aux règlements connexes, de manière à se protéger et à protéger les autres.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7176.12 Communiquer sur le lieu de travail verbalement, par écrit ou à l'aide de signaux manuels et électroniques pour assurer la sécurité et l'efficacité des travaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7176.13 Repérer les sources de dangers possibles que représentent le public, notamment les piétons et les véhicules automobiles, de manière à assurer la sécurité du lieu de travail et à se protéger et protéger les autres.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7176.14 Surveiller les conditions sur le lieu de travail, en suivant l'évolution des conditions climatiques, des dangers et des activités du personnel, de manière à assurer un environnement de travail sécuritaire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7177.0 Planifier des Travaux**Description de l'ensemble de compétences**

Planifier des travaux en interprétant tous les documents relatifs au travail, en contrôlant la circulation sur le lieu de travail (véhicules et piétons), en identifiant les végétaux ligneux et les végétaux dangereux, en prenant les mesures voulues concernant les dangers repérés sur le lieu de travail, en choisissant les outils, l'équipement, les fournitures et le personnel, en planifiant la séquence et la méthode de travail, en communiquant aux autres les plans de travail et leurs modifications et en établissant le matériel de secours et les procédures d'urgence à employer.

Compétences

7177.01 Interpréter tous les documents relatifs au travail, notamment les bons de travail, les plans et les spécifications, pour déterminer la portée des travaux et l'équipement nécessaire, de façon à assurer l'efficacité des travaux et la sécurité sur le lieu de travail.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)**

7177.02 Contrôler la circulation sur le lieu de travail (piétons et véhicules) en utilisant les dispositifs appropriés comme des mâts de signalisation, du ruban d'avertissement et des panneaux, pour se protéger et protéger les autres.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7177.03 Repérer les végétaux ligneux selon les espèces et les emplacements indiqués dans les spécifications des bons de travail, de manière à atteindre les objectifs fixés.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7177.04 Repérer les végétaux dangereux selon les espèces (sumac grimpant, herbe à puce, platane anglais, etc.) pour se protéger et protéger les autres.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7177.05 Prendre les mesures voulues concernant les dangers repérés sur le lieu de travail, y compris les branches pendantes et les chutes ou le vol de débris, en plaçant des obstacles appropriés afin de préserver un environnement de travail sécuritaire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7177.06 Choisir les outils, l'équipement, les fournitures et le personnel en fonction du travail à accomplir, de manière à assurer la sécurité et l'efficacité du travail.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7177.07 Planifier la séquence et la méthode de travail en évaluant les obstacles et les dangers repérés, les conditions sur les lieux et les exigences du travail, de manière à assurer la sécurité des travaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7177.08 Communiquer les plans de travail et leurs modifications par écrit et verbalement à l'ensemble du personnel, de façon à garantir l'efficacité et la sécurité des travaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7177.09 Établir le matériel de secours et les procédures d'urgence à employer en cas d'urgence de manière à se protéger et à protéger les autres.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7178.0 Enlever des Végétaux Ligneux**Description de l'ensemble de compétences**

Enlever les végétaux ligneux en identifiant les végétaux ligneux qui doivent être retirés et les dangers structuraux, en choisissant la méthode de coupe, en choisissant et en examinant le matériel et les outils nécessaires, en préparant l'aire de coupe, en vérifiant et en préparant le matériel et les outils, en abattant et en débitant les végétaux ligneux, en détectant les dangers associés aux arbres tendus ou comprimés, en tronçonnant et ébranchant les arbres abattus, en nettoyant les débris et en entretenant et en rangeant les outils et l'équipement.

Compétences

7178.01 Identifier les végétaux ligneux à enlever en vérifiant l'espèce végétale et le lieu de travail, pour pouvoir exécuter l'ordre de travail selon les spécifications.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7178.02 Repérer les dangers structuraux, en examinant les végétaux ligneux pour déceler toute anomalie des racines, des troncs et des houppiers, afin de déterminer les méthodes d'enlèvement sécuritaires et efficaces à employer.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7178.03 Choisir les méthodes d'enlèvement, selon le type de végétaux, les conditions sur le lieu de travail, les exigences du travail et les risques potentiels, de façon à garantir l'efficacité et la sécurité des travaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7178.04 Choisir et examiner le matériel et les outils nécessaires, les conditions sur le lieu de travail et les méthodes d'enlèvement choisies, de façon à garantir l'efficacité et la sécurité des travaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7178.05 Préparer l'aire de coupe en limitant l'accès à l'aire de travail, en éliminant ou en atténuant les risques et en prévoyant une voie de secours, de façon à garantir l'efficacité et la sécurité des travaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7178.06 **Vérifier et préparer le matériel et les outils nécessaires** conformément à la réglementation applicable, aux spécifications des fabricants et aux méthodes d'enlèvement choisies, de façon à garantir l'efficacité et la sécurité des travaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7178.07 **Abattre les végétaux ligneux** selon les méthodes choisies en se servant des outils et du matériel sélectionnés, y compris des scies à chaîne, et en maintenant des voies de secours, de façon à assurer l'efficacité et la sécurité des travaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7178.08 **Débiter les végétaux ligneux** selon les méthodes préétablies en se servant des outils et du matériel sélectionnés, y compris des scies à chaîne, et en appliquant des techniques d'escalade et de câblage, de façon à garantir l'efficacité et la sécurité des travaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7178.09 Détecter les dangers associés aux arbres tendus ou comprimés, y compris les perches pliées et les arbres déracinés, afin d'assurer la sécurité sur le lieu de travail.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7178.10 Tronçonner et ébrancher les végétaux ligneux abattus selon les méthodes choisies en se servant des outils et du matériel sélectionnés, y compris des scies à chaîne et des coins d'abattage, de façon à assurer l'efficacité et la sécurité des travaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7178.11 Nettoyer les débris pendant et après les activités d'enlèvement, de manière à assurer la sécurité sur le lieu de travail et à satisfaire aux exigences du travail.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7178.12 **Entretien et ranger les outils et le matériel**, y compris les scies à chaîne et l'équipement de câblage, conformément à la réglementation applicable et aux spécifications des fabricants, de façon à assurer l'efficacité et la sécurité des travaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7179.0 Grimper aux Arbres et Travailler en Hauteur

Description de l'ensemble de compétences

Grimper aux arbres et travailler en hauteur en choisissant, en examinant et en entretenant des systèmes de protection contre les chutes classiques et en split tail, en portant et en ajustant ces deux genres de systèmes de protection contre les chutes, en formant, ajustant et serrant des nœuds autobloquants et des nœuds d'extrémité, en examinant les arbres, en choisissant et en évaluant les points d'ancrage provisoires et définitifs, en plaçant une corde d'escalade dans le lieu d'ancrage provisoire, en grim pant à des arbres sans grimpettes et avec grimpettes, en remplaçant la corde d'escalade, en s'attachant à divers lieux de travail, en choisissant, en examinant et en entretenant le matériel de câblage, en levant, en abaissant et en attachant les outils et le matériel, en utilisant les outils d'élagage en hauteur, en contrôlant le mouvement des branches et des tronçons d'arbres coupés avec ou sans matériel de câblage, en examinant les arbres, en descendant des arbres avec ou sans grimpettes, en réagissant à des situations d'urgence et en effectuant des sauvetages en hauteur.

Compétences

7179.01 Choisir, examiner et entretenir des systèmes classiques de protection contre les chutes (boudriers d'arboriste, grimpettes, cordes, longes pour travaux en élévation, dispositifs antichute mécaniques, dispositifs de connexion, etc.), conformément aux spécifications de l'Association canadienne de normalisation (CSA), de l'American National Standards Institute (ANSI) et des fabricants et selon les circonstances de l'escalade, de manière à se protéger.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)**

- 7179.02 Choisir, examiner et entretenir des systèmes en split tail de protection contre les chutes** (boudriers d'arboriste, grimpettes, cordes, longues pour travaux en élévation, dispositifs antichute mécaniques, dispositifs de connexion, etc.) conformément aux spécifications de l'Association canadienne de normalisation (CSA), de l'American National Standards Institute (ANSI) et des fabricants et selon les circonstances de l'escalade, de manière à se protéger.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 7179.03 Porter et ajuster des systèmes classiques de protection contre les chutes** (boudriers d'arboriste, grimpettes, cordes, longues pour travaux en élévation, dispositifs de connexion, etc.), conformément aux spécifications des fabricants et selon les circonstances de l'escalade, de manière à se protéger.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 7179.04 Porter et ajuster des systèmes en split tail de protection contre les chutes** (boudriers d'arboriste, grimpettes, cordes, longues pour travaux en élévation, dispositifs de connexion, etc.), conformément aux spécifications des fabricants et selon les circonstances de l'escalade, de manière à se protéger.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7179.05 Former, ajuster et serrer des nœuds autobloquants (nœuds de câble tendu, nœuds de Blake, nœuds Swabbish, nœuds auto-freinants, nœuds de Klemheist et de Prusik [6 tours], etc.), avant de grimper et selon les circonstances de l'escalade, de manière à se protéger.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7179.06 Former, ajuster et serrer des nœuds d'extrémité (nœuds d'ancrage, nœuds d'écoute, nœuds de tête d'alouette sur une épissure à œillet, nœuds de pêcheur triples, nœuds en forme de huit double, etc.), avant de grimper et selon les circonstances de l'escalade, de manière à se protéger.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7179.07 Examiner les arbres (y compris la zone racinaire, le tronc et le houppier) avant de grimper, de façon à repérer les défauts de structure, les caries, les organes de fructification, les variations de qualité, les faux carpophores, le bois mort, les parties dépériées, un développement anormal, les parties manquantes de l'arbre, les conducteurs électriques, etc., afin d'établir si la structure de l'arbre peut supporter le poids de l'arboriste et toutes les charges qui pourraient être exercées au cours du travail en hauteur, de manière à garantir un accès sécuritaire et efficace dans l'arbre.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7179.08 Choisir et évaluer les points d'ancrage provisoires, afin de déterminer l'itinéraire d'escalade de l'arbre et la pertinence de son usage pour l'ancrage, en évaluant des caractéristiques comme le genre de charge qui sera appliquée, la charge sur le tronc, les autres charges pesant sur les branches (feuilles, neige, torsion, etc.), l'essence, la superficie de la section transversale des branches, l'état du bois, l'angle de jonction de la branche, la taille de la branche par rapport au tronc, les caractéristiques de la jonction de la branche, la saison et la température ainsi que l'emplacement de la branche, de manière à garantir un accès sécuritaire et efficace aux points d'ancrage.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7179.09 Choisir et évaluer les points d'ancrage définitifs, afin de déterminer l'itinéraire d'escalade de l'arbre et la pertinence de son usage pour l'ancrage, en évaluant des caractéristiques comme le genre de charge qui sera appliquée, la charge sur le tronc, les autres charges pesant sur les branches (feuilles, neige, torsion, etc.), l'essence, la superficie de la section transversale des branches, l'état du bois, l'angle de jonction de la branche, la taille de la branche par rapport au tronc, les caractéristiques de la jonction de la branche, la saison et la température ainsi que le lieu choisi pour travailler dans l'arbre, de manière à garantir un accès sécuritaire et efficace au point d'ancrage final.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7179.10 Placer une corde d'escalade dans le lieu d'ancrage provisoire, en employant des méthodes diverses comme l'outil de positionnement de corde, l'échenilloir et la guinde, de manière à garantir une escalade sécuritaire et efficace.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7179.11 Grimper aux arbres sans grimpettes, selon les circonstances et les systèmes de protection contre les chutes, en utilisant le matériel nécessaire (p. ex., baudrier d'arboriste, cordes, longues pour travaux en élévation, dispositifs de connexion, nœuds autobloquants, dispositifs antichute mécaniques et nœuds d'extrémité), de manière à garantir une escalade sécuritaire et efficace.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7179.12 Grimper aux arbres avec grimpettes, selon les circonstances et les systèmes de protection contre les chutes, en utilisant le matériel nécessaire (p. ex., baudrier d'arboriste, grimpettes, cordes, longues pour travaux en élévation, dispositifs de connexion, nœuds autobloquants, dispositifs antichute mécaniques et nœuds d'extrémité), de manière à garantir une escalade sécuritaire et efficace.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7179.13 Replacer la corde d'escalade à l'aide de systèmes de protection contre les chutes (technique de l'assujettissement double, longe pour travaux en élévation, etc.), de manière à garantir une escalade sécuritaire et efficace.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7179.14 S'assujettir au lieu de travail, à l'aide de systèmes secondaires de protection contre les chutes, comme des longes pour travaux en élévation ou la technique de l'assujettissement double, afin de garantir un placement sécuritaire pour le travail en élévation.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7179.15 Choisir, examiner et entretenir le matériel de câblage (moufles, cordes, dispositifs autobloquants, scies à main, scies à long manche, scies à chaîne, etc.), conformément aux spécifications des fabricants, de façon à garantir l'efficacité et la sécurité des travaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7179.16 Lever, abaisser et assujettir les outils et le matériel, à l'aide de cordes, de longes pour travaux en élévation ou de dispositifs de connexion, de manière à préserver un environnement de travail sécuritaire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7179.17 Utiliser les outils d'élagage en hauteur (scies à chaîne, échenilloir, scie à main, matériel de câblage, etc.) selon les méthodes choisies, de façon à garantir l'efficacité et la sécurité des travaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7179.18 Contrôler le mouvement des branches et des tronçons d'arbres coupés, à l'aide de matériel de câblage (cordes, poulies, élingues, etc.), de façon à garantir l'efficacité et la sécurité des travaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7179.19 Contrôler le mouvement des branches et des tronçons d'arbres coupés, sans utiliser de matériel de câblage, en utilisant les mains et la chute libre, de façon à garantir l'efficacité et la sécurité des travaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7179.20 Examiner les arbres avant d'en descendre, pour vérifier s'il n'y a pas de danger visible (p. ex., branches pendantes) et si l'on a atteint les résultats visés.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7179.21 Descendre des arbres avec grimpettes, en utilisant le matériel nécessaire dans les circonstances données (p. ex., baudrier d'arboriste, grimpettes, cordes, longes pour travaux en élévation, dispositifs de connexion, nœuds autobloquants, nœuds d'extrémité et systèmes de protection contre les chutes), de manière à garantir une descente sécuritaire et efficace.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7179.22 Descendre des arbres sans grimettes, en utilisant le matériel nécessaire dans les circonstances données (p. ex., baudrier d'arboriste, cordes, longes pour travaux en élévation, dispositifs de connexion, nœuds autobloquants, nœuds d'extrémité et systèmes de protection contre les chutes), de manière à garantir une descente sécuritaire et efficace.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7179.23 Réagir à des situations d'urgence, en estimant, en évaluant et en intervenant selon les besoins du travailleur blessé ou invalidé, afin de répondre de manière efficace.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7179.24 Effectuer des sauvetages en hauteur, en appliquant les méthodes appropriées, pour permettre le sauvetage du travailleur blessé ou invalidé.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7180.0 Émonder des Végétaux Ligneux**Description de l'ensemble de compétences**

Émonder des végétaux ligneux en déterminant les végétaux ligneux qui doivent être émondés, en choisissant les méthodes à employer, en choisissant et en examinant les outils et le matériel, en enlevant les branches inutiles, en examinant les végétaux ligneux, en nettoyant les débris de végétaux ligneux et en entretenant et en rangeant tous les outils et le matériel.

Compétences

7180.01 Déterminer les végétaux ligneux à émonder, en vérifiant l'espèce végétale et l'emplacement pour pouvoir exécuter l'ordre de travail selon les spécifications.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)**

7180.02 Choisir les méthodes d'émondage à employer, y compris l'éclaircie par la cime et l'enlèvement des branches mortes, selon les résultats souhaités, de façon à garantir l'efficacité et la sécurité des travaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7180.03 Choisir les outils et le matériel à utiliser selon les conditions de travail et les méthodes d'émondage sélectionnées, de façon à garantir l'efficacité et la sécurité des travaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7180.04 Examiner le matériel et les outils conformément aux spécifications des fabricants, de façon à garantir l'efficacité et la sécurité des travaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7180.05 Enlever les branches inutiles, en effectuant les coupes à l'aide de scies à chaîne ou d'autres outils, selon les méthodes d'émondage préétablies, pour obtenir les résultats souhaités.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7180.06 Examiner les végétaux ligneux une fois l'émondage terminé pour vérifier s'il ne reste plus de dangers visibles et si l'on a atteint les résultats souhaités.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7180.07 Nettoyer les débris, pendant et après les activités d'émondage, de manière à assurer la sécurité sur le lieu de travail et à satisfaire aux exigences du travail.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7180.08 Entretenir et ranger les outils et le matériel, conformément à la réglementation applicable et aux spécifications des fabricants, de façon à assurer l'efficacité et la sécurité des travaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7181 Traiter les Blessures et les Défauts des Végétaux Ligneux**Description de l'ensemble de compétences**

Traiter les blessures et les défauts des végétaux ligneux en prenant soin d'identifier les plantes vulnérables, en repérant les blessures et les défauts, en choisissant le mode de traitement approprié, en choisissant et en examinant les outils, l'équipement et les matériaux, en installant des systèmes de renfort souple et de renfort rigide, en procédant au traçage de l'écorce, en traitant les cavités des végétaux ligneux, en installant des goulottes de saignée, en traitant les racines endommagées ou étranglées et en entretenant et rangeant les outils et le matériel.

Compétences

7181.01 Identifier les plantes ligneuses vulnérables, en confirmant les espèces végétales et leur emplacement pour pouvoir mettre à exécution l'ordre de travail selon les spécifications.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)**

7181.02 Repérer les blessures et les défauts, en examinant les végétaux ligneux afin de déterminer les modes de traitement.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7181.03 Choisir le mode de traitement approprié selon le type de blessure ou de défaut et son degré de gravité pour obtenir les résultats souhaités.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7181.04 Choisir les outils, l'équipement et les matériaux, conformément aux conditions de travail et aux modes de gestion choisis, de façon à garantir l'efficacité et la sécurité des travaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7181.05 Examiner les outils, l'équipement et les matériaux, conformément aux spécifications des fabricants, de façon à garantir l'efficacité et la sécurité des travaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7181.06 Installer des systèmes de renfort flexible (directs, triangulaires, à caisse, en étoile, etc.) en se servant des outils, de l'équipement et des matériaux choisis, y compris des forets, de façon à obtenir les résultats souhaités.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7181.07 Installer des systèmes de renfort rigide (uniques, parallèles, alternés, transversaux, etc.) en se servant des outils, de l'équipement et des matériaux choisis, de façon à obtenir les résultats souhaités.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7181.08 Procéder au traçage de l'écorce en se servant des outils choisis (couteaux, ciseaux, maillets, etc.) de façon à obtenir les résultats souhaités.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7181.09 Traiter les cavités des végétaux ligneux, selon l'importance de l'arbre, l'espèce, l'âge et l'état, la taille et l'emplacement de la cavité, en se servant des outils, de l'équipement et des matériaux choisis de façon à obtenir les résultats souhaités.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7181.10 Installer des goulottes de saignée dans les végétaux ligneux en se servant des outils et de l'équipement choisis, de façon à obtenir les résultats souhaités.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7181.11 Traiter les racines endommagées ou étranglées des végétaux ligneux à l'aide d'outils (pelles, ébrancheurs, ciseaux, etc.), de façon à obtenir les résultats souhaités.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7181.12 **Entretien et ranger les outils et l'équipement** en prenant soin de les nettoyer et de les entretenir selon les spécifications des fabricants, de façon à assurer l'efficacité et la sécurité des travaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7182 Lutter Contre les Ennemis et les Maladies des Végétaux

Description de l'ensemble de compétences

Lutter contre les ennemis et les maladies des plantes en établissant les caractéristiques de croissance normales, l'apparence normale et les problèmes communs des végétaux ligneux visés, en identifiant les sources potentielles de stress et les symptômes d'une croissance anormale, en prélevant et analysant des échantillons de sols et de tissu végétal et en interprétant les résultats de cette analyse, en diagnostiquant les problèmes touchant les végétaux ligneux, en choisissant et en examinant les outils, l'équipement et les matériaux, en choisissant les engrais et les amendements du sol ainsi que les méthodes d'application s'y rattachant, en appliquant les engrais et les amendements du sol, en aérant les sols et en les irriguant, en mettant en pratique des techniques de lutte biologique, en appliquant le paillis, en procédant à un élagage ou un enlèvement sélectif, en évaluant l'efficacité des traitements et en entretenant et en rangeant les outils et le matériel.

Compétences

7182.01 Établir les caractéristiques de croissance normales, l'apparence normale et les problèmes communs des végétaux ligneux visés, en identifiant l'espèce végétale et la variété, de façon à pouvoir déceler les organismes nuisibles et les maladies.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)

7182.02 Identifier les sources de stress possibles, y compris le compactage des sols, le dessèchement et les dommages liés aux travaux de construction, par une évaluation du terrain et des végétaux ligneux, de manière à cerner les facteurs qui sont susceptibles de nuire à leur santé.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7182.03 Identifier les signes d'une croissance anormale, en particulier le balai de sorcière et la croissance abrégée, en examinant systématiquement les végétaux ligneux, de manière à pouvoir cerner les facteurs qui sont susceptibles de nuire à leur santé.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7182.04 Prélever et analyser des échantillons de sols et de tissu végétal, et interpréter les résultats de cette analyse, en ayant recours à des méthodes scientifiques, de manière à identifier les problèmes qui nuisent à la santé des végétaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7182.05 Diagnostiquer les problèmes touchant les végétaux ligneux (p. ex., les problèmes non infectieux, les insectes et les maladies infectieuses) selon des facteurs ou des renseignements donnés, afin de choisir les meilleures options de gestion intégrée.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7182.06 Choisir les outils, l'équipement et les matériaux, selon les conditions de travail et les problèmes diagnostiqués, afin d'effectuer des traitements sûrs et efficaces.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7182.07 Examiner les outils, l'équipement et les matériaux, conformément aux spécifications des fabricants, de manière à appliquer des mesures de lutte et des traitements sûrs et efficaces.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7182.08 Choisir les engrais et les amendements du sol en fonction de l'analyse des sols et du tissu végétal, de façon à améliorer ou à préserver la santé des végétaux ligneux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7182.09 Choisir les méthodes d'application des engrais et des amendements du sol (y compris la pulvérisation foliaire, l'injection dans le sol et dans le tronc, l'usage d'une tarière et le remblai), en fonction de l'analyse des sols et du tissu végétal, de façon à améliorer ou à préserver la santé des végétaux ligneux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7182.10 Appliquer les engrais et les amendements du sol, selon les doses recommandées par les fabricants et en fonction de l'analyse des sols et du tissu végétal, de façon à améliorer ou à préserver la santé des végétaux ligneux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7182.11 Aérer les sols, en se servant des outils et du matériel choisis (aérateur mécanique, tarière, outils d'injection dans le sol, etc.), de manière à augmenter la porosité des sols.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7182.12 Irriguer les sols en se servant des outils et du matériel choisis, de façon à améliorer ou à préserver la santé des végétaux ligneux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7182.13 Mettre en pratique des techniques de lutte biologique, en introduisant des prédateurs naturels, des parasitoïdes et des agents pathogènes ou en maintenant leur présence, de manière à obtenir les résultats souhaités.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7182.14 Appliquer le paillis en se servant des outils et du matériel choisis, de façon à améliorer ou à préserver la santé des végétaux ligneux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7182.15 Procéder à un élagage ou un enlèvement sélectif en se servant d'outils et de matériel comme des scies mécaniques pour enlever les parties malades ou infestées d'insectes des végétaux ligneux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7182.16 Évaluer l'efficacité des traitements par la surveillance et l'enregistrement de l'état des végétaux et des lieux (y compris la vigueur des végétaux, la population de ravageurs et les symptômes de maladies), afin d'établir si les résultats souhaités ont été obtenus.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7182.17 **Entretien et ranger les outils et le matériel**, en les nettoyant et en les réparant conformément aux spécifications des fabricants, de façon à assurer l'efficacité et la sécurité des travaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7183 **Transplanter des Végétaux Ligneux**

Description de l'ensemble de compétences

Transplanter des végétaux ligneux en examinant le matériel de pépinière, en choisissant les outils, l'équipement et les matériaux, en examinant les outils et l'équipement, en déracinant des végétaux ligneux, en manipulant, en chargeant et en protégeant le matériel de pépinière en vue de son transport et de son entreposage provisoire, en préparant les lieux de plantation, en transplantant le matériel végétal, en installant des systèmes d'ancrage, en recouvrant de paillis les zones racinaires, en assurant l'entretien des végétaux et en entretenant et en rangeant les outils et l'équipement

Compétences

7183.01 **Examiner le matériel de pépinière**, conformément aux spécifications des travaux, pour s'assurer de son acceptabilité.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)

7183.02 Choisir et inspecter les outils, l'équipement et les matériaux selon les travaux à effectuer, les conditions du terrain et la taille des arbres, de façon à assurer une transplantation réussie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7183.03 Examiner les outils et l'équipement, conformément aux spécifications des fabricants, de façon à assurer une transplantation sécuritaire et efficace.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7183.04 Déraciner des végétaux ligneux par les méthodes de dégagement de racines nues, en mottes entoilées ou à pelle hydraulique, manuellement ou mécaniquement, selon les spécifications, de façon à assurer une transplantation réussie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7183.05 Manipuler, charger et protéger le matériel de pépinière en vue de son transport et de son entreposage provisoire, au moyen de l'équipement et des matériaux choisis, de façon à éviter le dessèchement et la meurtrissure des plants.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7183.06 Préparer les lieux de plantation selon les plans, les emplacements spécifiés et les exigences liées au terrain, de manière à assurer une transplantation réussie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7183.07 Transplanter le matériel végétal conformément aux plans et aux spécifications, de façon à assurer une transplantation réussie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7183.08 Installer des systèmes d’ancrage pour soutenir ou stabiliser au besoin les végétaux ligneux, de manière à accroître leurs chances de survie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7183.09 Recouvrir de paillis les zones racinaires, selon les plans et les spécifications, de manière à assurer une transplantation réussie.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7183.10 Assurer l’entretien des plants selon les exigences culturales et leur état du moment, de façon à en accroître la vitalité.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7183.11 **Entretien et ranger les outils et le matériel**, en les nettoyant et en les réparant conformément aux spécifications des fabricants, de façon à assurer l'efficacité et la sécurité des travaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7184 **Entretien et Utiliser une Scie à Chaîne**

Description de l'ensemble de compétences

Entretien et utiliser des scies à chaîne en choisissant, en ajustant, en portant et en entretenant des pantalons de protection ou des jambières de protection approuvés pour l'utilisation d'une scie à chaîne, en manipulant et en portant les scies à chaîne de manière sécuritaire, en nettoyant et en lubrifiant les scies à chaîne, en entretenant les guide-chaîne, en réalisant les tâches d'entretien et les réparations de routine des scies, en affûtant les chaînes, en faisant le plein de carburant et de lubrifiant, en réglant la tension des chaînes, en mettant en marche et en arrêtant les scies, en réglant le régime de ralenti du moteur, en vérifiant le freinage de la chaîne, en essayant les scies et en tronçonnant et ébranchant les arbres abattus.

Compétences

7184.01 **Choisir, ajuster, porter et entretenir pour l'utilisation d'une scie à chaîne des pantalons de protection** ou des jambières de protection qui soient bien ajustés, lors de chaque utilisation, de manière à se protéger les jambes de façon optimale.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)

7184.02 Manipuler et porter les scies à chaîne de manière sécuritaire, conformément aux manuels du propriétaire ou de l'utilisateur, de façon à se protéger et à protéger les autres.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7184.03 Nettoyer et lubrifier les scies à chaîne, en utilisant les outils et les matériaux nécessaires, conformément aux spécifications des fabricants, de manière à assurer un fonctionnement efficace et sécuritaire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7184.04 Entretenir le guide-chaîne conformément aux spécifications des fabricants, de manière à assurer un fonctionnement efficace et sécuritaire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7184.05 Réaliser les tâches d'entretien et les réparations de routine des scies à chaîne, conformément aux spécifications des fabricants, de manière à assurer un fonctionnement plus efficace et plus sécuritaire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7184.06 Affûter les chaînes conformément aux spécifications des fabricants, de manière à optimiser le rendement de la coupe.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7184.07 Remplir les réservoirs de carburant et de lubrifiant de la scie en utilisant les produits et les mélanges requis, conformément aux spécifications du fabricant, de manière à assurer un rendement efficace et sécuritaire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7184.08 Régler la tension des chaînes conformément aux spécifications du fabricant, de manière à réduire l'usure, à optimiser le rendement de la coupe et à assurer un fonctionnement sécuritaire.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7184.09 Mettre en marche et arrêter les scies à chaîne conformément aux spécifications du fabricant et aux consignes de sécurité imposées, de manière à travailler en toute sécurité.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7184.10 Régler le régime de ralenti du moteur à l'aide des outils appropriés pour que la chaîne s'arrête pendant que le moteur tourne au ralenti.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7184.11 Vérifier le freinage de la chaîne à la vitesse de fonctionnement normale et en appliquant le frein, pour s'assurer de l'arrêt de la chaîne.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7184.12 Essayer les scies à chaîne en effectuant une coupe dans du bois, de manière à vérifier le bon fonctionnement de la machine.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7184.13 Tronçonner et ébrancher les arbres abattus selon les spécifications du fabricant, de façon à assurer l'efficacité et la sécurité des travaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7185 Entretien et Utiliser une Déchiquteuse**Description de l'ensemble de compétences**

Entretien, utiliser et bien fixer une déchiquteuse en vue du transport, en effectuant des vérifications préalables à la mise en marche, en préparant et en mettant en marche la déchiquteuse, en vérifiant son bon fonctionnement, en alimentant la déchiquteuse, en arrêtant la déchiquteuse, en effectuant des arrêts d'urgence, en entreposant la déchiquteuse et en effectuant l'entretien préventif.

Compétences

7185.01 Assujettir la déchiquteuse en vue du transport en installant des chaînes de sécurité ou des attaches et en branchant les feux de signalisation selon les besoins, de manière à assurer un transport sécuritaire et à se conformer à la réglementation en vigueur.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)**

7185.02 Effectuer des vérifications préalables à la mise en marche conformément aux instructions du fabricant et à la réglementation en vigueur, de manière à assurer un fonctionnement sécuritaire et efficace.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7185.03 Préparer la déchiqueteuse et la mettre en marche conformément aux instructions du fabricant, de manière à assurer un fonctionnement sécuritaire et efficace.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7185.04 Vérifier le bon fonctionnement de la déchiqueteuse en examinant tous les éléments mécaniques et les systèmes de sécurité pour s'assurer de leur existence et de leur bonne marche et obtenir ainsi un fonctionnement sécuritaire et efficace.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7185.05 Alimenter la déchiqueteuse conformément aux instructions du fabricant, de manière à assurer un fonctionnement sécuritaire et efficace.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7185.06 Arrêter la déchiqueteuse conformément aux instructions du fabricant, de manière à assurer un fonctionnement sécuritaire et efficace.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7185.07 Effectuer des arrêts d'urgence conformément aux instructions du fabricant, de manière à obtenir un arrêt rapide.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7185.08 Entreposer la déchiqueteuse conformément aux instructions du fabricant selon qu'il s'agisse d'une courte ou d'une longue période d'entreposage, afin d'assurer la sécurité du public et du personnel.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7185.09 **Effectuer l'entretien préventif** conformément aux instructions du fabricant, afin d'assurer la sécurité des travailleurs, de prolonger la vie utile de la machine et d'obtenir un rendement optimal.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7186 Exécuter des Opérations de Câblage et de Levage D'arbres

Description de l'ensemble de compétences

Exécuter des opérations de levage et de câblage d'arbres en interprétant les documents sur le lieu de travail, en inspectant l'accès au lieu de travail, en calculant le poids et en déterminant le point d'appui, en établissant un plan de travail, en communiquant le plan de travail à tout le personnel, en dressant des barrières, en choisissant et en inspectant le matériel de câblage, en demeurant en communication avec le grutier ou la grutière, en déterminant l'emplacement des colliers étrangleurs, en montant à l'arbre en y grim pant ou à l'aide d'un engin élévateur, en examinant l'emplacement prévu du ou des colliers étrangleurs à la recherche de défauts, en attachant les élingues et le matériel de fixation au point d'attache et au crochet de charge, en faisant des signaux au grutier ou à la grutière pour mettre le câble de levage en tension préalable, en inspectant le système de câblage avant le levage, en se plaçant à l'endroit prévu pour la coupe, en enlevant les branches gênantes, en communiquant avec le grutier ou la grutière, en exécutant la séquence de coupe, en faisant des signaux au grutier ou à la grutière, en positionnant et en attachant la charge, et en entretenant et en rangeant l'équipement de câblage

Compétences

7186.01 Interpréter les documents sur le lieu de travail, en particulier les spécifications s'y rattachant, les poids des grues et des charges, la portée et la hauteur des crochets, en collaboration avec le grutier ou la grutière, pour que le levage soit planifié de manière à assurer la sécurité et l'efficacité des opérations de câblage.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

* Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e)

7186.02 Inspecter l'accès au lieu de travail, en veillant à ce que l'endroit soit compacté, nivelé et dégagé de tout danger, y compris les lignes électriques et les dangers en l'air et souterrains, et en vérifiant qu'il existe une distance suffisante entre les talus et les structures, en collaboration avec le grutier ou la grutière, de manière à ce que la grue puisse être installée de façon sécuritaire et efficace.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7186.03 Calculer le poids et déterminer le point d'appui en se fondant sur des diagrammes de charge, des tableaux de poids de billes de bois vert, des instruments de mesure et l'inclinaison des troncs et des branches, en collaboration avec le grutier ou la grutière, de manière à ce que les opérations de levage se fassent de façon sécuritaire et efficace.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7186.04 Établir un plan de travail, notamment en repérant et en contrôlant les dangers d'origine électrique, l'emplacement des jetées, la séquence de travail, le chemin de charge, les câbles stabilisateurs requis et les tâches à exécuter pour planifier une opération sécuritaire et efficace.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7186.05 Communiquer le plan de travail à tout le personnel, oralement et par écrit, pour établir la séquence et les méthodes de travail, de façon à garantir l'efficacité et la sécurité des travaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7186.06 Dresser des barrières au moyen de palissades, de rubans et de balises pour contrôler les dangers signalés dans le plan de travail, y compris pour ce qui a trait à la circulation et aux piétons, de manière à assurer la sécurité sur le lieu de travail.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7186.07 Choisir et inspecter l'équipement de câblage (élingues en nylon, élingues métalliques, manilles, maillons d'attache, pièces de fixation, etc.) conformément aux manuels de câblage, aux règlements et à la politique de l'entreprise, en collaboration avec le grutier ou la grutière, de manière à ce que les opérations de câblage se fassent de façon sécuritaire et efficace.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7186.08 Demeurer en communication avec le grutier ou la grutière, oralement, à l'aide de radios bidirectionnelles, de signaux manuels ou d'un signaleur désigné pendant l'opération de manière à assurer l'efficacité et la sécurité des travaux.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7186.09 Déterminer l'emplacement des colliers étrangleurs, en tenant compte de facteurs comme la répartition de la charge, l'inclinaison, l'intégrité du tronc, l'état de l'écorce, l'emplacement des branches et le chemin de levage, de manière à assurer l'efficacité et la sécurité de l'opération.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7186.10 Monter à l'arbre en utilisant des techniques d'escalade au moyen d'un système ouvert ou fermé ou d'un engin élévateur pour se placer à l'endroit ou aux endroits de câblage, de manière à accéder à l'emplacement choisi pour les colliers étrangleurs.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7186.11 Examiner l'emplacement prévu du ou des colliers étrangleurs à la recherche de défauts avant d'attacher les élingues et le matériel de fixation au point d'attache et au crochet de charge (fentes, cavités, jonctions de branches en mauvais état, etc.) de manière à assurer l'efficacité et la sécurité de l'opération.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7186.12 Attacher les élingues et le matériel de fixation au point d'attache et au crochet de charge, en serrant les élingues et en fixant les attaches mécaniques au(x) tronçon(s) d'arbre, conformément au plan de travail, de manière à assurer l'efficacité et la sécurité de l'opération.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7186.13 Faire des signaux au grutier ou à la grutière, pour mettre le câble de levage en tension préalable et pour que le grutier ou la grutière augmente la charge imposée à la grue jusqu'au poids estimé du tronçon d'arbre, conformément au plan de travail, de manière à assurer l'efficacité et la sécurité de l'opération.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7186.14 Inspecter le système de câblage avant le levage pour veiller à ce que les attaches soient fermées, les élingues ne soient pas entortillées et les dispositifs de sécurité soient bien fixés, de manière à assurer l'efficacité et la sécurité du levage.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7186.15 Se placer à l'endroit prévu pour la coupe en appliquant des techniques d'escalade au moyen d'un système ouvert, d'un système fermé ou d'un engin élévateur, afin de commencer la séquence de coupe.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7186.16 Enlever les branches gênantes à l'aide des outils nécessaires (scie à chaîne, scie à main, sécateur, etc.) pour éviter qu'elles n'entravent le levage du grimpeur, de manière à assurer la sécurité sur le lieu de travail.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7186.17 Communiquer avec le grutier ou la grutière avant de commencer la coupe, à l'aide de signaux verbaux ou manuels, afin d'assurer la sécurité sur le lieu de travail.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7186.18 Exécuter la séquence de coupe en appliquant les techniques de coupe requises comme la coupe opposée, les coupes à l'horizontale ou les coupes en diagonale, pour effectuer le transfert de la charge de l'arbre à la grue de manière graduelle et contrôlée.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7186.19 Faire des signaux au grutier ou à la grutière pour déplacer le matériau jusqu'à la jetée désignée, à l'aide de signaux verbaux ou manuels, conformément au plan de travail et de manière à assurer la sécurité de l'opération.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7186.20 Positionner et attacher la charge avant d'enlever les élingues, de manière à éviter que le personnel soit menacé par un déplacement ou une chute de la charge.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

7186.21 Entretien et ranger l'équipement de câblage, conformément aux instructions du grutier ou de la grutière, notamment en lubrifiant les chaînes et les câbles métalliques, en nettoyant les élingues et les pièces de fixation et en entreposant l'équipement dans des zones sèches à l'abri de la chaleur et de produits chimiques corrosifs, conformément aux exigences des fabricants et aux manuels de câblage.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Définitions

Apprenti(e)

- Une personne qui, en vertu d'un contrat d'apprentissage enregistré, reçoit ou doit recevoir une formation dans un métier qui est requise dans le cadre d'un programme d'apprentissage.
- Est titulaire d'un contrat d'apprentissage dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire;
- Est assujetti(e) aux ratios compagnon-qui ont été fixés par voie de règlement et/ou recommandés par l'industrie à l'égard de son métier;
- Reste apprenti(e) jusqu'à l'obtention de son certificat d'apprentissage.

LOPMS

Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)

Certificat d'apprentissage

Certificat délivré à une personne qui a démontré avoir terminé avec succès un programme d'apprentissage en Ontario.

Certificat de qualification

Certificat délivré à une personne qui a terminé un apprentissage ou l'équivalent ET qui a réussi l'examen menant à l'obtention du certificat de qualification.

Compétence

Fait, pour une personne, d'arriver à exécuter, de façon uniforme et sans aide, une tâche en milieu de travail conformément au registre.

Profil de l'analyse des compétences (tableau du PAC)

Tableau qui énonce les exigences de formation d'un métier donné et qui décrit en détail les compétences ou les ensembles de compétences dont l'acquisition doit être démontrée dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Compagnon (compagne)

Personne titulaire d'un certificat de qualification (dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire) et/ou personne exerçant en tant que compagnon (compagne) dans un métier à accréditation non obligatoire qui n'est pas titulaire d'un certificat de qualification et qui possède une expérience équivalente dans ce métier.

Compétence obligatoire

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones non ombrées, dont l'acquisition doit être validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Compétence facultative

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones ombrées, dont il n'est pas nécessaire que l'acquisition soit validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Certificat de qualification temporaire

- On délivre un certificat de qualification temporaire à une personne qui a obtenu un certificat d'apprentissage (dans les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) dans un programme assorti d'un examen menant au certificat de qualification, pour lequel la personne n'a pas encore passé l'examen en question.
- Le certificat de qualification temporaire a la durée prescrite ou, si aucune durée n'est prescrite, une durée d'un an.
- Dans le cas d'un métier à accréditation obligatoire, ce certificat temporaire permet à son titulaire de continuer à travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, pendant qu'il ou elle se prépare à passer l'examen de certification.
- Les titulaires d'un certificat de qualification temporaire sont assujettis aux ratios qui ont été fixés à l'égard de leur métier.

Ratios

Aux fins du programme d'apprentissage, le ratio est le nombre maximal de compagnons par rapport au nombre d'apprentis. Les ratios ont pour but d'assurer une supervision, une formation et une continuité du travail cohérentes.

Validation

Signature du (de la) parrain (marraine) officiel(le) ou d'un signataire autorisé (p. ex., le (la) formateur(trice)), attestant qu'un(e) apprenti(e) a acquis une compétence.

Compétence

Aptitude ou tâche individuelle décrite dans le registre.

Ensembles de compétences

Groupe ou sélection de compétences individuelles décrites dans le registre.

Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)

Liste de tous les ensembles de compétences comportant un espace pour la validation du (de la) parrain (marraine) officiel(le).

Parrain (marraine)

Personne qui a conclu un contrat d'apprentissage enregistré selon lequel elle doit veiller à ce qu'une autre personne reçoive une formation en milieu de travail dans un métier, dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Parrain officiel

Parrain (marraine) signataire du contrat d'apprentissage enregistré ou du contrat d'apprentissage. Pour pouvoir former des apprentis, le (la) parrain (marraine) doit prouver que le lieu de travail compte des compagnons ou des personnes considérées comme telles et dispose des outils, du matériel, des matériaux et des procédés que les représentants de l'industrie ont désignés comme étant essentiels au métier en question.

Formateur(trice)

Une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail. Pour un métier à accréditation obligatoire, un formateur qualifié est une personne qui détient un certificat de qualification. Dans un métier à accréditation non obligatoire, un formateur est une personne qui est soit titulaire d'un certificat de qualification, d'un certificat d'apprentissage ou d'un certificat équivalent.

Prêt(e) à passer l'examen?

Pour bon nombre de métiers spécialisés en Ontario, vous devez réussir un examen final pour être accrédité(e) dans votre métier. La réussite de l'examen vous donne le droit de vous présenter comme compagnon (compagne) et de recevoir un certificat de qualification dans votre métier.

Voici les deux types d'examens qui permettent d'obtenir une accréditation pour pouvoir exercer un métier en Ontario :

1. les examens provinciaux (Ontario), qui permettent d'obtenir un certificat de qualification;
2. les examens Sceau rouge, qui permettent d'obtenir un certificat de qualification portant la mention Sceau rouge interprovinciale.

Vous passerez l'examen du Sceau rouge pour les métiers désignés Sceau rouge en Ontario. Pour accéder au Guide de préparation en vue d'un examen du Sceau rouge, veuillez consulter le site www.sceau-rouge.ca

Guide de préparation à l'examen provincial

[Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

Principaux renseignements à connaître au sujet de l'examen

- Vous disposerez d'**un maximum de quatre heures pour effectuer l'examen**.
- Les mesures d'adaptation doivent être demandées et approuvées avant la programmation de votre examen.
- Si vous terminez l'examen en moins de quatre heures, vous pouvez quitter le centre d'examen.
- Pour chaque question, vous devrez choisir la bonne réponse parmi les quatre choix donnés. L'examen peut compter entre 90 et 150 questions à choix multiples.
- La note de passage est de 70 %.

Marche à suivre pour pouvoir passer l'examen

La marche à suivre pour pouvoir passer l'examen est actuellement présentée en détail sur le site Web de Métiers spécialisés Ontario : [Réservation d'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

N'oubliez pas ces trois principales étapes :

1. Confirmez que vous êtes admissible à l'examen auprès de Métiers spécialisés Ontario;
2. Communiquez avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario pour acquitter vos frais d'examen;
3. Communiquez avec votre bureau de service local afin de fixer la date de votre examen, qui aura lieu dans son centre d'examen : ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario.

Directives pour consigner un changement de parrain

1. Consignez les renseignements sur votre premier parrain dans le Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1; il s'agit en fait du parrain qui a signé votre premier contrat de formation en apprentissage pour ce métier.
2. Si vous changez de parrain (marraine) avant de terminer ce programme d'apprentissage, veuillez contacter votre bureau de service local immédiatement pour mettre à jour le dossier de votre parrain (marraine).
3. Veuillez-vous assurer de consigner tous les renseignements concernant tout autre parrain officiel en rapport avec votre apprentissage au moyen des dossiers du (de la) parrain (marraine) fournis aux pages suivantes (s'il y a lieu).

Vous devez remplir un formulaire de modification du dossier du (de la) parrain (marraine) chaque fois que vous changez de parrain.

Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : Date : _____ (jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 2

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date : (jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 3

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date : (jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 4

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date : (jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Annexe A – Directives relatives à l’attestation de fin d’apprentissage

Une fois que l’apprenti(e) a terminé toute sa formation en classe ainsi que toutes les heures visées de formation en milieu de travail qu’exige le métier, et qu’il ou elle a acquis toutes les compétences obligatoires énoncées dans ce registre :

L’apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) remplissent l’attestation de fin d’apprentissage et la validation de l’ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) figurant aux pages suivantes.

1. Ils signent les formulaires et les soumettent à leur bureau de service local. Pour trouver le bureau le plus près, vérifiez les coordonnées à l’adresse ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario ou communiquez avec *Emploi Ontario en appelant sans frais le 1-800-387-5656.*
2. Pour tous les métiers : Toutes les compétences obligatoires (ou la combinaison indiquée dans les exigences d’achèvement du métier) du registre doivent être validées. Les heures recommandées constituent un objectif de référence. Si le (la) parrain (marraine) termine la formation de l’apprenti(e) avant d’atteindre le nombre d’heures de formation que recommande l’industrie, le personnel du Ministère peut exiger des renseignements supplémentaires sur la formation en milieu de travail de l’apprenti(e). Un exemple de demande serait une lettre du (de la) parrain (marraine) qui confirme que l’apprenti(e) a travaillé pendant un certain temps dans le métier avant l’enregistrement du premier contrat d’apprentissage et qu’il ou elle a ainsi acquis au préalable certaines compétences.

Les apprentis qui soumettent l’attestation de fin d’apprentissage et la documentation pertinente à leur bureau de service local par la poste, par télécopieur ou par courriel (sous forme de document numérisé) ne doivent pas inclure leur registre; ceux qui remettent ce formulaire en personne à leur bureau de service local doivent apporter leur registre avec eux.

Le personnel du Ministère peut communiquer avec l’apprenti(e) ou encore le (la) parrain (marraine) pour leur demander de fournir de plus amples renseignements ou de la documentation supplémentaire après avoir vérifié tous les renseignements contenus dans l’attestation de fin d’apprentissage. Une fois l’attestation de fin d’apprentissage confirmée, le bureau de service local délivrera un certificat d’apprentissage à l’apprenti(e).

Métiers spécialisés Ontario recevra une notification de la fin de l’apprentissage.

- Si l’apprenti(e) a terminé un programme relatif à un **métier à accréditation obligatoire**, Métiers spécialisés Ontario inscrira automatiquement l’apprenti(e) pour un certificat de qualification temporaire afin qu’il ou qu’elle puisse continuer d’exercer légalement son métier pendant un an, tout en se préparant en vue de l’examen de certification.
- Si un(e) apprenti(e) termine son apprentissage dans un **métier à accréditation non obligatoire** et qu’il existe un examen menant à l’obtention d’un certificat de qualification, il ou elle doit réussir l’examen pour recevoir un certificat de qualification de Métiers spécialisés Ontario.

Pour obtenir la permission de fixer la date et l’heure de l’examen après la confirmation de l’apprentissage, vous devez tout d’abord communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028 pour acquitter les frais de l’examen de certification. Après avoir payé vos frais d’examen auprès de Métiers spécialisés Ontario, réservez votre place en communiquant avec votre bureau de service local d’Emploi Ontario.

Annexe B – Attestation de fin d'apprentissage

Veillez remplir les deux côtés de ce formulaire, y compris la validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines) (consulter le verso de ce formulaire). Une fois les deux côtés remplis, soumettez le formulaire à votre bureau de service local (vous obtiendrez les coordonnées à l'adresse ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario ou en appelant Emploi Ontario au 1-800-387-5656).

Renseignements sur l'apprenti(e)	
Nom (en lettres moulées)	
N° d'identification du client délivré par le Ministère	
Numéro(s) de téléphone	

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom légal	
Adresse	
Numéro(s) de téléphone	
Signataire autorisé du (de la) parrain (marraine) (<i>nom en lettres moulées</i>)	
Adresse courriel	

Renseignements sur le programme	
Nom du métier	
Nombre d'heures requis conformément au contrat d'apprentissage (<i>pour les métiers fondés sur des heures de formation seulement</i>)	
Heures de formation? (<i>documentation jointe</i>)	Oui () Non () Sans objet ()
Formation en classe terminée ou exemptée?	Oui () Non () Sans objet ()

Je confirme par la présente que les renseignements fournis des deux côtés de cette attestation sont véridiques et exacts.

X _____ **X** _____
Signature (apprenti(e)) Date Signature du signataire autorisé du parrain Date

Annexe C – Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)

Vous trouverez les numéros et les titres des ensembles de compétences dans la table des matières du registre. En validant chacun des ensembles de compétences présentés dans le tableau ci-dessous, vous confirmez de façon définitive, à titre de parrain (marraine) de l'apprenti(e), qu'il ou elle a démontré sa compétence relativement à toutes les compétences obligatoires que prévoit l'ensemble.

N° de l'ensemble de compétences	Titre de l'ensemble de compétences	Signature du signataire autorisé
7175	Se Protéger et Protéger Les Autres	
7176	Travailler dans des Conditions Sécuritaires	
7177	Planifier des Travaux	
7178	Enlever des Végétaux Ligneux	
7179	Grimper aux Arbres et Travailler en Hauteur	
7180	Émonder des Végétaux Ligneux	
7181	Traiter les Blessures et les Défauts des Végétaux Ligneux	
7182	Lutter Contre les Ennemies et les Maladies des Végétaux	
7183	Transplanter des Végétaux Ligneux	
7184	Entretien et Utiliser Une Scie À Chaîne	
7185	Entretien et Utiliser une Déchiqueteuse	
7186	Exécuter des Opérations de Câblage et de Levage d'arbres	

Réservé à l'usage du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences :

Vérification que le (la) parrain (marraine) est le parrain officiel le plus récent : Oui () Non ()

Documentation d'appui pour les heures effectuées jointe : Oui () Non ()

Achèvement de la formation en classe vérifié : Oui () Non ()

Nom de l'employé(e) _____ Signature _____

Date _____

Annexe D – Bureaux de service locaux en Ontario

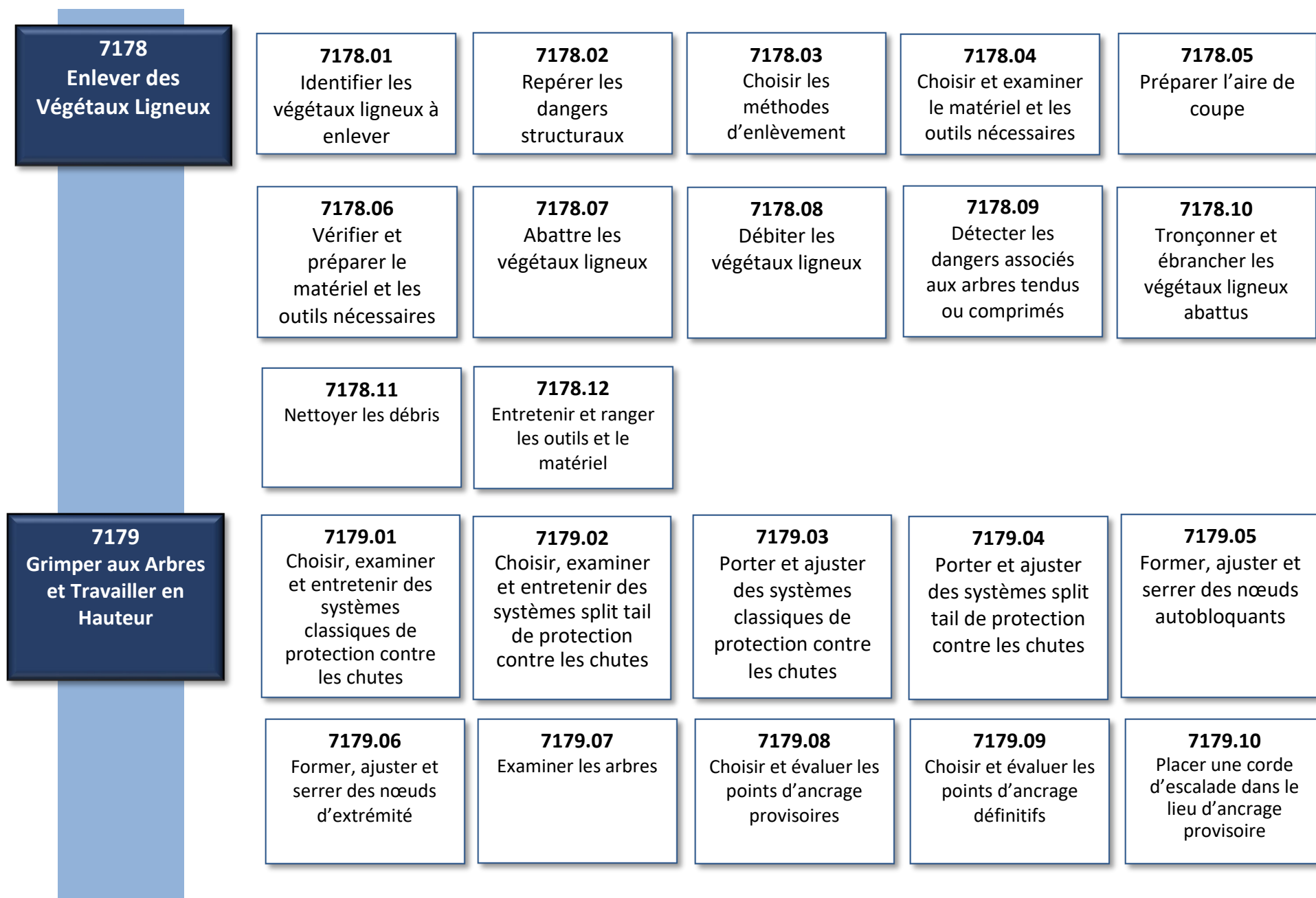
Pour la liste des bureaux actuels, rendez-vous au :

ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario

Emplacement	Adresse	Emplacement	Adresse
Barrie 705-737-1431	55, prom. Cedar Pointe, bureau 609, Barrie (Ontario) L4N 5R7	Marathon 807-346-1550	52, chemin Peninsula, bureau 103, Marathon (Ontario) P0T 2E0
Belleville 613-968-5558 1-800-953-6885	199, rue Front Nord, Belleville (Ontario) K8P 3B5	Markham 905-513-2695	140, promenade Allstate, bureau 505, Markham (Ontario) L3R 5Y8
Brantford 519-756-5197	505, chemin Park Nord, bureau 201, Brantford (Ontario) N3R 7K8	North Bay 705-495-8515 1-800-236-0744	200, 1 ^{re} avenue Ouest, North Bay (Ontario) P1B 3B9
Chatham 519-354-2766 1-800-214-8284	870, rue Richmond Ouest, 1 ^{er} étage, Chatham (Ontario) N7M 5J5	Ottawa 613-731-7100 1-877-221-1220	Preston Square, 347, rue Preston, bureau 310 Ottawa (Ontario) K1S 3H8
Cornwall 613-938-9702 1-877-668-6604	132, 2 ^e rue Est, bureau 202, Cornwall (Ontario) K6H 1Y4	Owen Sound 519-376-5790 1-800-838-9468	1450, 1 ^{re} avenue Ouest, bureau 100, Owen Sound (Ontario) N4K 6W2
Dryden 807-456-2665 1-800-734-9572	Édifice du gouvernement provincial, 479, rue Government, Dryden (Ontario) P8N 3K9	Peel 905-279-7333 1-800-736-5520	The Emerald Centre, 10, prom. Kingsbridge Garden, bureau 404, Mississauga (Ontario) L5R 3K6
Durham 905-433-0595 1-800-461-4608	78, rue Richmond Ouest, Oshawa (Ontario) L1G 1E1	Pembroke 613-735-3911 1-800-807-0227	615, rue Pembroke Est, Pembroke (Ontario) K8A 3L7
Elliot Lake 1-800-236-8817	50, prom. Hillside Nord, Elliot Lake (Ontario) P5A 1X4	Peterborough 705-745-1918 1-877-433-6555	901, rue Lansdowne Ouest, Peterborough (Ontario) K9J 1Z5
Fort Frances 807-274-8634	922, rue Scott, 2 ^e étage, Fort Frances (Ontario) P9A 1J4	Sarnia 519-542-7705 1-800-363-8453	162 Lochiel street, Suite 101, Sarnia (Ontario) N7T 7W5
Geraldton 807-854-1966	208, av. Beamish Ouest Geraldton (Ontario) P0T 1M0	Sault Ste. Marie 705-945-6815 1-800-236-8817	477, rue Queen Est, 4 ^e étage, Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 1Z5
Halton 905-842-5105 1-844-901-5105	700, promenade Dorval, bureau 201, Oakville (Ontario) L6K 3V3	St. Catharines 905-704-2991 1-800-263-4475	Garden City Tower, 301, rue St Paul Est, 10 ^e étage, St Catharines (Ontario) L2R 7R4
Hamilton 905-521-7764 1-800-668-4479	Édifice Ellen Fairclough, 119, rue King Ouest, 8 ^e étage, Hamilton (Ontario) L8P 4Y7	Sudbury 705-564-3030 1-800-603-5999	159, rue Cedar, bureau 506, Sudbury (Ontario) P3E 6A5
Kapuskasing 705-465-5785 705-235-1950	Édifice du gouvernement de l'Ontario, 122, chemin Government Ouest, Kapuskasing (Ontario) P5N 2X8	Thunder Bay 807-346-1550 1-800-439-5493	189, chemin Red River, bureau 103, Thunder Bay (Ontario) P7B 1A2
Kenora 807-468-2879 1-800-734-9572	227 1/2, rue Second Sud, Kenora (Ontario) P9N 1G4	Timmins 705-235-1950 1-877-275-5139	Édifice du gouvernement de l'Ontario, 5520, Route 101 Est, aile B, South Porcupine (Ontario) P0N 1H0
Kingston 613-548-1151 1-866-973-4043	Alliance Business Centre, 299, rue Concession, bureau 201, Kingston (Ontario) K7K 2B9	Toronto-Centre 416-927-7366 1-800-387-5656	2, av. St. Clair Ouest, 11 ^e étage, Toronto (Ontario) M4A 1L5
Kitchener 519-653-5758 1-866-877-0099	4275, rue King Est, Kitchener (Ontario) N2P 2E9	Toronto-Sud 416-326-5800	625, rue Church, 1 ^{er} étage, Toronto (Ontario) M7A 2B5
London 519-675-7788 1-800-265-1050	1200, chemin Commissioners Est, bureau 72, London (Ontario) N5Z 4R3	Windsor 519-973-1441	Roundhouse Centre, 3155, avenue Howard, 2 ^e étage, bureau 200, Windsor (Ontario) N8X 4Y8

7175 Se Protéger et Protéger les Autres	7175.01 Se conformer à la réglementation fédérale, provinciale et municipale	7175.02 Choisir, ajuster, porter et entretenir l'équipement approprié de protection des yeux	7175.03 Choisir, ajuster, porter et entretenir l'équipement approprié de protection du visage	7175.04 Choisir, ajuster, porter et entretenir l'équipement approprié de protection de la tête	7175.05 Choisir, ajuster, porter et entretenir l'équipement approprié de protection de l'ouïe
	7175.06 Choisir, porter et entretenir l'équipement approprié de protection des mains	7175.07 Choisir, ajuster, porter et entretenir l'équipement approprié de protection des pieds	7175.08 Choisir, ajuster, porter et entretenir pour l'utilisation d'une scie à chaîne des pantalons de protection ou des jambières de protection	7175.09 Choisir, ajuster, porter et entretenir un dispositif pour travaux en élévation	7175.10 Monter et démonter de l'équipement
	7175.11 Choisir, examiner et utiliser des outils à main et du matériel d'entretien des arbres	7175.12 Manipuler et porter du matériel d'entretien des arbres	7175.13 Repérer les dangers		
7176 Travailler dans des Conditions Sécuritaires	7176.01 Tenir compte des conditions climatiques extrêmes (vent, température et précipitations)	7176.02 Repérer visuellement les dangers potentiels présent dans les arbres visés	7176.03 Repérer visuellement les dangers potentiels que présentent les arbres adjacents	7176.04 Repérer visuellement les sols instables	7176.05 Repérer l'appareillage aérien et souterrain des services publics





7180
Émonder des
Végétaux Ligneux

7179.11
Grimper aux arbres
sans grimpettes

7179.12
Grimper aux arbres
avec grimpettes

7179.13
Replacer la corde
d'escalade

7179.14
S'assujettir au lieu
de travail

7179.15
Choisir, examiner et
entretenir le
matériel de câblage

7179.16
Lever, abaisser et
assujettir les outils
et le matériel

7179.17
Utiliser les outils
d'élagage en
hauteur

7179.18
Contrôler le
mouvement des
branches et des
tronçons d'arbres

7179.19
Contrôler le
mouvement des
branches et des
tronçons d'arbres

7179.20
Examiner les arbres

7179.21
Descendre des
arbres avec
grimpettes
Petite boîte

7179.22
Descendre des
arbres sans
grimpettes

7179.23
Réagir à des
situations d'urgence

7179.24
Effectuer des
sauvetages en
hauteur

7180.01
Déterminer les
végétaux ligneux à
émonder

7180.02
Choisir les
méthodes
d'émondage à
employer

7180.03
Choisir les outils et
le matériel à utiliser

7180.04
Examiner le matériel
et les outils

7180.05
Enlever les branches
inutiles

7180.06
Examiner les
végétaux ligneux

7180.07
Nettoyer les débris

7180.08
Entretien et ranger
les outils et le
matériel

7181
Traiter les
Blessures et les
Défauts des
Végétaux Ligneux

7181.01
Identifier les plantes
ligneuses
vulnérables

7181.02
Repérer les
blessures et les
défauts

7181.03
Choisir le mode de
traitement

7181.04
Choisir les outils,
l'équipement et les
matériaux

7181.05
Examiner les outils,
l'équipement et les
matériaux

7181.06
Installer des
systèmes de renfort
flexible

7181.07
Installer des
systèmes de renfort
rigide

7181.08
Procéder au traçage
de l'écorce

7181.09
Traiter les cavités
des végétaux
ligneux

7181.10
Installer des
goulottes de saignée
dans les végétaux
ligneux

7181.11
Traiter les racines
endommagées ou
étranglées des
végétaux ligneux

7181.12
Entretien et ranger
les outils et le
matériel

7182
Lutter Contre les
Ennemies et les
Maladies des
Végétaux

7182.01
Établir les
caractéristiques de
croissance normales,
l'apparence normale
et les problèmes
communs des
végétaux ligneux
visés

7182.02
Identifier les
sources de stress
possibles

7182.03
Identifier les signes
d'une croissance
anormale

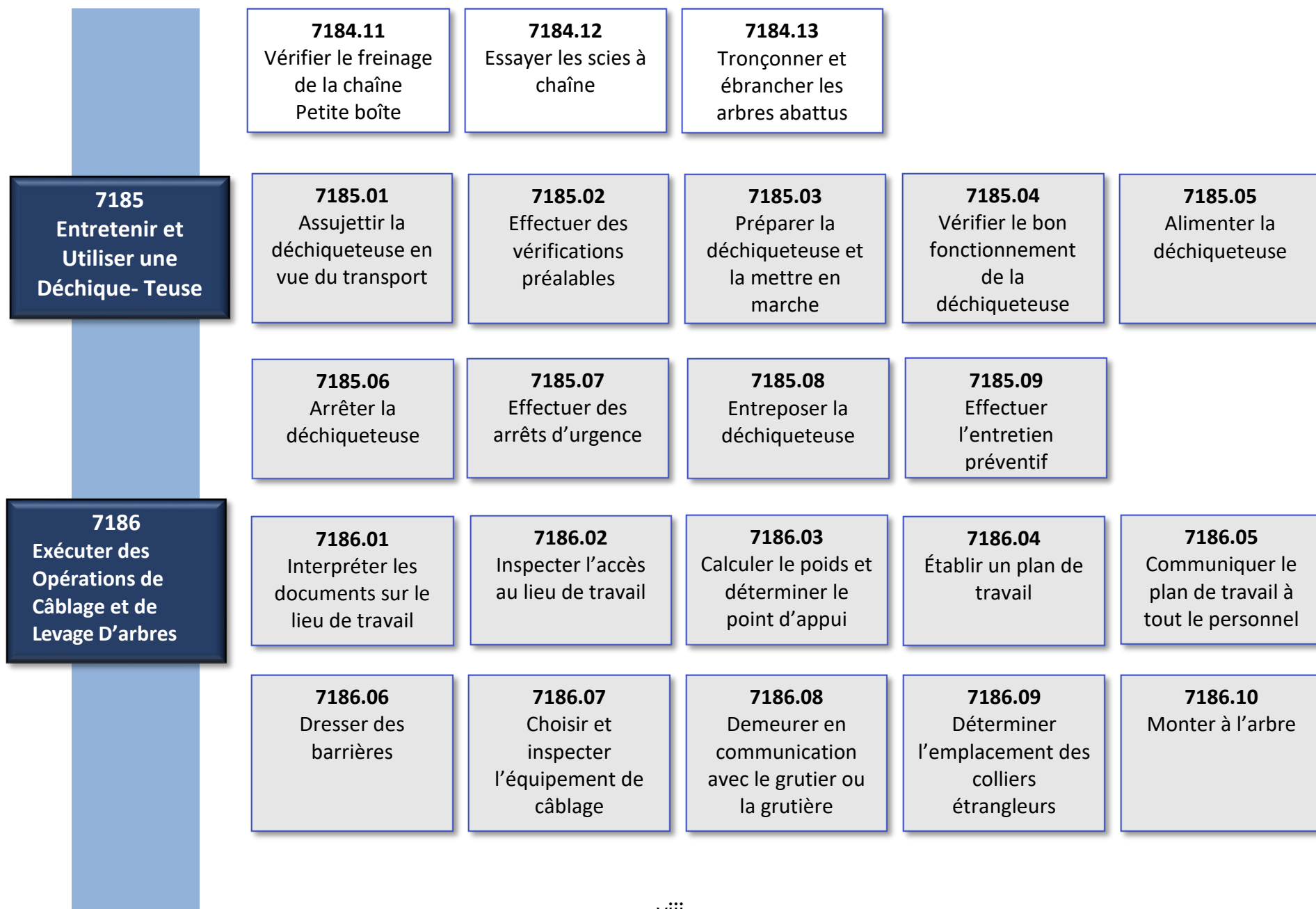
7182.04
Prélever et analyser
des échantillons de
sols et de tissu
végétal, et en
interpréter les
résultats

7182.05
Diagnostiquer les
problèmes touchant
les végétaux ligneux

7183
Transplanter des
Végétaux Ligneux

7182.06 Choisir les outils, l'équipement et les matériaux	7182.07 Examiner les outils, l'équipement et les matériaux	7182.08 Choisir les engrais et les amendements du sol	7182.09 Choisir les méthodes d'application des engrais et des amendements du sol	7182.10 Appliquer les engrais et les amendements du sol
7182.11 Aérer les sols	7182.12 Irriguer les sols	7182.13 Mettre en pratique des techniques de lutte biologique	7182.14 Appliquer le paillis	7182.15 Procéder à un élagage ou un enlèvement sélectif
7182.16 Évaluer l'efficacité des traitements	7182.17 Entretien et ranger les outils et le matériel			
7183.01 Examiner le matériel de pépinière Petite boîte	7183.02 Choisir les outils, l'équipement et les matériaux	7183.03 Examiner le matériel et les outils	7183.04 Déraciner des végétaux ligneux	7183.05 Manipuler, charger et protéger le matériel de pépinière en vue de son transport et de son entreposage provisoire





7186.11
Examiner
l'emplacement
prévu du ou des
colliers étrangleurs
à la recherche de
défauts

7186.12
Attacher les
élingues et
l'équipement de
fixation au point
d'attache et au
crochet de charge

7186.13
Faire des signaux
au grutier ou à la
grutière

7186.14
Inspecter le
système de
câblage

7186.15
Se placer à
l'endroit prévu
pour la coupe

7186.16
Enlever les
branches gênantes

7186.17
Communiquer
avec le grutier la
grutière

7186.18
Exécuter la
séquence de
coupe

7186.19
Faire des signaux
au grutier ou à la
grutière

7186.20
Positionner et
attacher la charge

7186.21
Entretenir et
ranger
l'équipement de
câblage

Achèvement du programme d'apprentissage

Si votre parrain (marraine) affirme que vous avez acquis les compétences exigées, que vous avez effectué les heures de travail requises et que vous avez terminé tous les niveaux de formation en classe établis pour votre métier :

- ✓ Suivez les instructions fournies dans l'attestation de fin d'apprentissage (Annexe A) du registre.
- ✓ Répondez à toutes les questions du personnel du MTIFDC, et fournissez-lui toute documentation supplémentaire requise.
- ✓ Une fois la fin de l'apprentissage confirmée, le MTIFDC vous délivrera un certificat d'apprentissage et en informera Métiers spécialisés Ontario.

Après votre apprentissage

Si vous exercez un métier pour lequel il existe un examen de certification, Métiers spécialisés Ontario recevra un avis de fin d'apprentissage.

Pour les métiers à accréditation obligatoire, vous recevrez un certificat de qualification temporaire qui vous permettra de travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, jusqu'à ce que vous réussissiez votre examen.

Pour un métier à accréditation non obligatoire, une fois que vous aurez réussi votre examen, vous recevrez un certificat de qualification pour votre métier.

Comment vous préparer pour votre examen

- **Pour acquitter les frais liés à un examen menant à l'obtention d'un certificat de qualification, veuillez communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au : 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028**
- **Pour réserver une place pour votre examen :** Après avoir acquitté les frais, communiquez avec votre bureau de service local pour fixer la date et l'heure de votre examen.
- **Téléchargez le guide de préparation à l'examen de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse :**
[Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#) et/ou consultez le **guide de préparation à l'examen pour les métiers désignés Sceau rouge :**
sceau-rouge.ca



[Métiers spécialisés Ontario](#)